

**Légende :**

- Emprise projet aménagement de l'arrière-plate (DUP)
- Emprise totale du projet

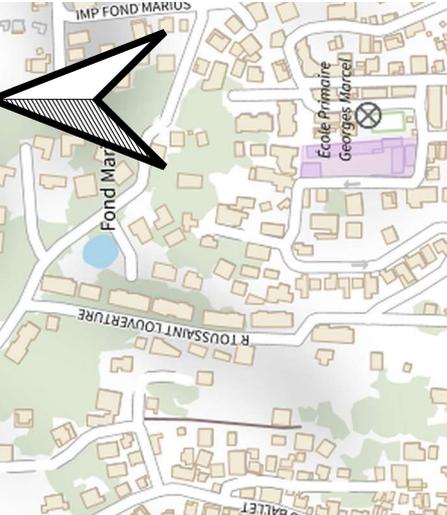
 <p style="font-size: 8px; margin-top: 5px;">ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GUADELOUPE</p>	<p><b>PLAN DE SITUATION</b></p> <p>1:25 000</p> <p>Aménagement de l'arrière-plate de la Datcha CPC</p>	<p>Produit par : FILAO INGENIEURS CONSEILS Date : 03-01-2024 Dossier : DILE23209_EPF_Datcha</p>
<p>Adresse du projet : Chemin de la plage 97190 Le Gosier Département de la Guadeloupe</p>		 <p style="font-size: 8px; margin-top: 5px;">Ingénieurs Conseils info@filaoconseil.fr</p>



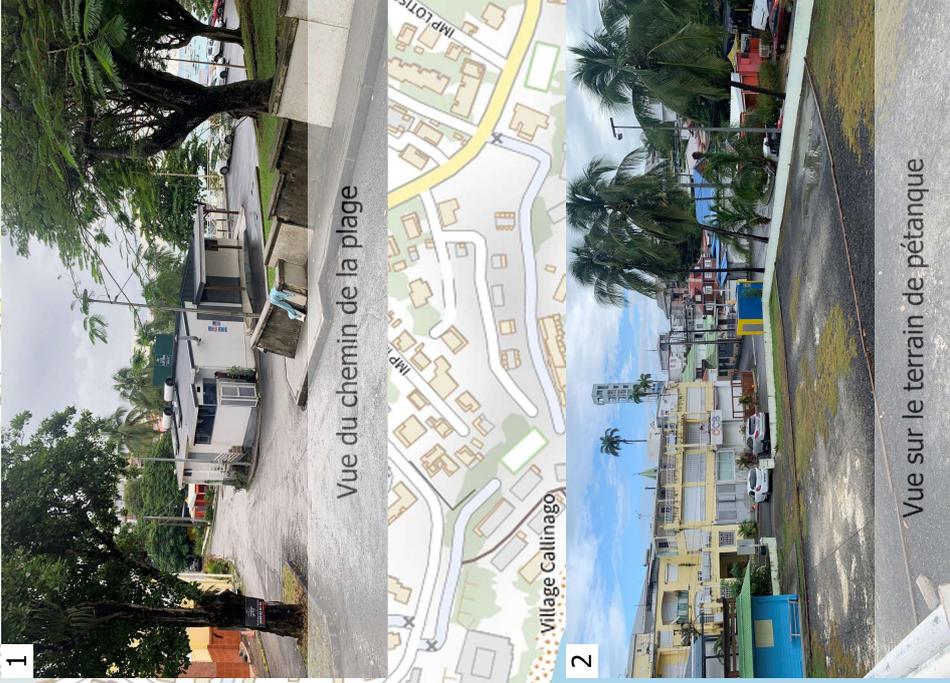
1  
Vue du chemin de la plage



3  
Vue sur le parking (au Nord)



4  
Vue sur le parking (à l'Est)



2  
Vue sur le terrain de pétanque



5  
Vue de la plage

**Légende :**

- Emprise projet aménagement de l'arrière-plate DUP
- Emprise totale du projet
- Direction de prise de vue

 <small>ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GUADELOUPE</small>	Adresse du projet : Chemin de la plage 97190 Le Gosier Département de la Guadeloupe	<b>LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES          PRISES DE VUE</b> CPC Aménagement de l'arrière-plate de la Datcha	Produit par : <b>FILAO INGENIEURS          CONSEILS</b> Date : 03-01-2024 Dossier : DILE2309_EPF_Datcha	 Ingénieurs Conseils <a href="mailto:info@filaoconseil.fr">info@filaoconseil.fr</a>
--	---	---	---	---



PLAN D'AMÉNAGEMENT  
ANSE TABARIN / LA DATCHA



ANSE CANOT

CIMETIÈRE

VENELLES

ESPACE FOOD-TRUCKS

SQUARE

BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE

PLACE DU MARCHÉ / PARKING

PARKING EN ÉPI

EXTENSION

PONTON FLOTTANT

CHÉMIN DE LA PLACE

RUE THOMAS SANDRICH

PARC PAYSAGER DU CALVAIRE

THÉÂTRE DE VERDURE / PLATEFORME D'OBSERVATION

PARC RÉCRÉATIF

BASE NAUTIQUE

PLACE URBAINE / PARKING

PARKING

BOULODROME

ESPACE NATUREL PROTÉGÉ

ESPACE RESTAURATION / COMMERCES

ANSE TABARIN

EMBARCADÈRE

RUE DU PÈRE WILLY

ESPACE BOULODROME

PLAGE DE LA DATCHA

ESPACE NATUREL PROTÉGÉ

ESPACE RESTAURATION / COMMERCES

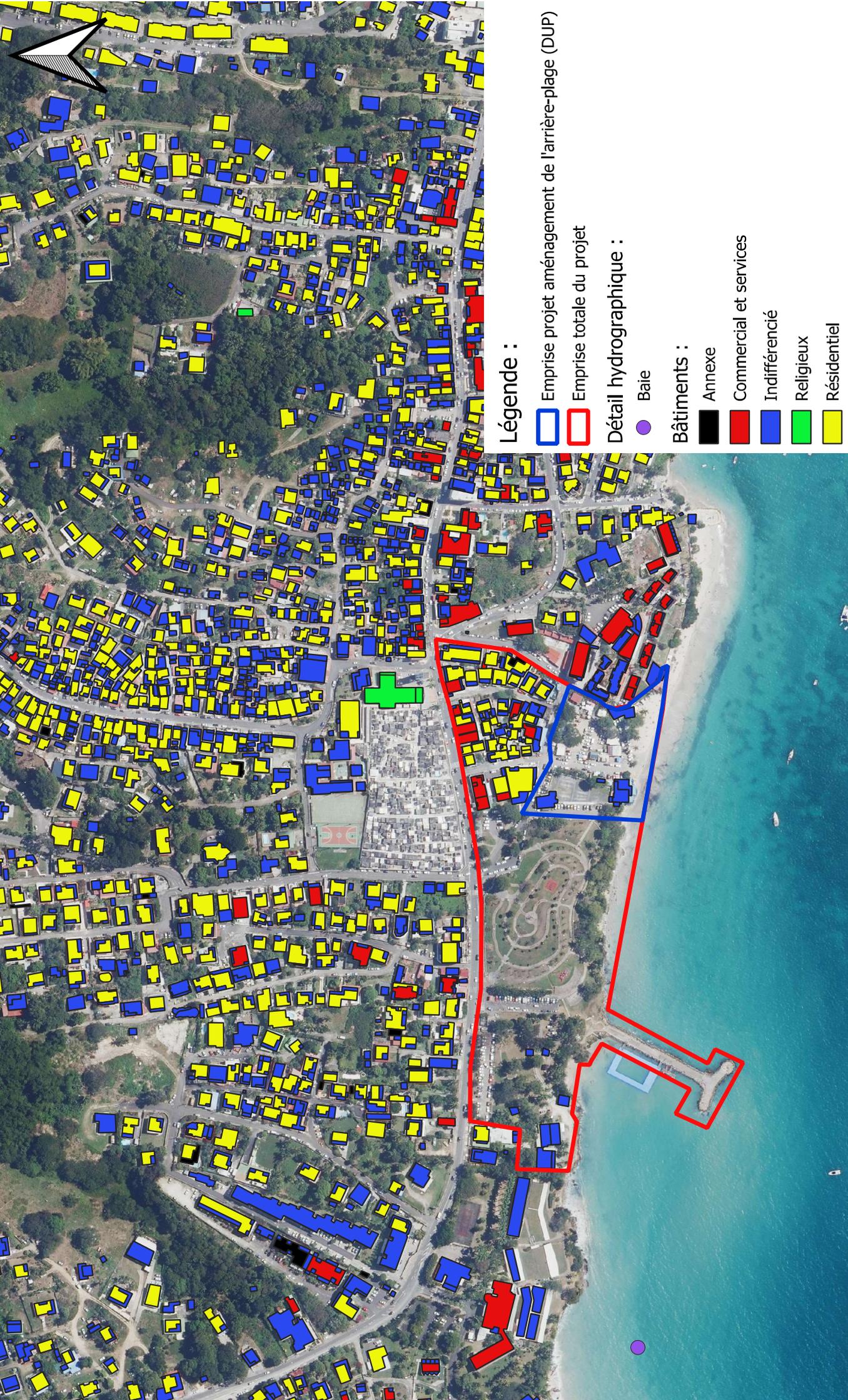
ANSE TABARIN

EMBARCADÈRE

ESPACE RESTAURATION / COMMERCES

TERRASSE LITTORALE

ANSE CANOT



**Légende :**

- Emprise projet aménagement de l'arrière-plage (DUP)
- Emprise totale du projet
- Détail hydrographique :**
- Baie
- Bâtiments :**
- Annexe
- Commercial et services
- Indifférencié
- Religieux
- Résidentiel

---

Aménagement du littoral du bourg –  
97190 Le Gosier

---

**ETUDE SUCCINCTE  
D'INCIDENCES  
ENVIRONNEMENTALES**

---

**Version Finale**

---

Présenté à :  
Mme. VINGATARAMIN Corine  
Route de la rocade  
Grand Camp  
97 139 Les Abymes



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GUADELOUPE



## REFERENCES

**Titre du rapport :** ETUDE SUCCINCTE D'INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES – PROJET D'AMENAGEMENT DU LITTOTAL DU BOURG – LE GOSIER (97 190)

**Client :** VINGATARAMIN Corine, Etablissement Public Foncier (EPF)

**Responsable du projet :** Bertrand VIRET, Ingénieur conseil environnement  
FILAO INGENIEURS CONSEILS  
Mail : [bviret@filaoconseil.fr](mailto:bviret@filaoconseil.fr)  
Tel : 0690 80 45 01

**Référence du rapport :** DILE2309\_EPF\_Datcha

**Auteur(e) :** Mélissa ROBLOT-COULANGES, Ingénieure d'étude Environnement,  
FILAO INGENIEURS CONSEILS  
Mail : [mroblotcoulanges@filaoconseil.fr](mailto:mroblotcoulanges@filaoconseil.fr)  
Tél : 06 90 92 61 73

**Contrôle qualité :** Mathieu COULON, FILAO INGÉNIEURS CONSEILS

**Version :** VF

**Date :** 11/01/2024

Ce dossier a été réalisé par Mélissa ROBLOT-COULANGES ingénieure d'études Environnement, pour le compte de l'Etablissement Public Foncier représenté par Madame VINGATARAMIN Corine.

CE RAPPORT SE BASE SUR LES DONNÉES ET INFORMATIONS TRANSMISES PAR LE CLIENT PAR VOIE PHYSIQUE, ELECTRONIQUE OU ORALE, AINSI QUE LES CONDITIONS OBSERVÉES SUR LE TERRAIN LORS DES VISITES.

CE RAPPORT NE PEUT ETRE CONSIDÉRÉ COMME UN DOCUMENT DE MAITRISE D'ŒUVRE ET SON CONTENU NE POURRA ETRE UTILISÉ PAR UN TIERS COMME DOCUMENT CONTRACTUEL.

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>EMPLACEMENT DU PROJET</b> .....	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>NATURE, CONSISTANCE, VOLUME DU PROJET ET RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE</b> .....	<b>9</b>
2.1	Présentation du projet.....	9
2.2	Rubriques de la nomenclature concernées par le projet.....	10
<b>3</b>	<b>SCHÉMAS DIRECTEURS, PLANS ET PROGRAMMES EN VIGUEURS</b> .....	<b>11</b>
3.1	Le schéma d'aménagement régional (SAR).....	11
3.2	Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).....	12
3.3	Le Plan d'Occupation des Sols (POS).....	13
3.4	Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).....	14
3.5	Le plan de prévention des risques naturels (PPRN).....	15
<b>4</b>	<b>ÉTAT INITIAL DU SITE</b> .....	<b>16</b>
4.1	Situation géographique et foncière.....	16
4.2	Bâtiments et voiries existant sur le site.....	17
4.3	Topographie et écoulements superficiels sur le site.....	19
4.4	Réseaux desservant le site.....	22
4.5	Climatologie.....	23
4.6	Hydrographie.....	27
4.7	Contexte géologique et pédologique.....	28
4.8	Les risques naturels.....	30
4.9	Milieu naturel.....	34
4.10	Les protections naturelles.....	36
<b>5</b>	<b>IMPACTS ET MESURES ERC</b> .....	<b>38</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1	: Plan de localisation de la zone de projet sur fond IGN.....	7
Figure 2	: Plan de localisation de la zone de projet sur fond satellite.....	8
Figure 3	: Phasage opérationnel de l'aménagement.....	9
Figure 4	: Carte du SAR de la région Guadeloupe. (Source : Site de la DEAL de la Guadeloupe).....	11
Figure 5	: Zoom sur la zone de projet du SAR de la Guadeloupe.....	12
Figure 6	: Extrait carte du POS du Gosier.....	13
Figure 7	: Extrait du zonage réglementaire du PPRN de la commune du Gosier. Source : pprn971guadeloupe.fr.....	15
Figure 8	: Parcelles concernées par la DUP (Source : URBIS).....	16

Figure 9 : Boulodrome présent à l'Ouest de la zone de projet .....	17
Figure 10 : Vue sur le parking .....	17
Figure 11 : Vue sur les restaurants .....	18
Figure 12. Arcs volcaniques constituant les petites Antilles .....	19
Figure 13 : Profils altimétriques de la zone d'aménagement du littoral du bourg (Source : Géoportail) .....	20
Figure 14 : Sens des écoulements parcellaires de la zone de projet totale .....	22
Figure 15 : Estimation de l'écoulement des eaux parcellaires de l'arrière-plage .....	22
Figure 16 : Ensoleillement annuel moyen en Guadeloupe enregistré à la station du Raizet sur la période 1981-2010 (source : météo-france) .....	23
Figure 17 : Variation moyenne des températures enregistrées à la station du Raizet, sur la période 1981-2010 (source météo-france) .....	24
Figure 18 : Rose des vents à la Désirade en 2021 (Source : météoFrance.gp) .....	25
Figure 19 : Pressions atmosphériques et rafales de vent moyennes enregistrées à la station du Raizet sur la période 1981-2010 (Source : météo-france) .....	25
Figure 21 : Pluviométrie moyenne enregistrée à la station du Raizet sur la période 1991-2020 (Source : météoFrance.fr) .....	26
Figure 20 : Pluviométrie de la Guadeloupe (Source : météoFrance.fr) .....	26
Figure 22 : Présentation du district hydrographique de la Guadeloupe (source : Révision de l'état des lieux 2013 du district hydrographique Guadeloupe / Saint-Martin de l'office de l'eau de la Guadeloupe) .....	27
Figure 23 : Extrait de la carte pédologique de Guadeloupe (Source : ORSTOM) .....	28
Figure 24 : Extrait de la carte géomorphologique de Guadeloupe (Source : ORSTOM, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, 1981) .....	28
Figure 25 : Extrait de la carte communale de contamination au chlordécone de Guadeloupe (source : DAAF) .....	30
Figure 26 : Zonage réglementaire – zones de sismicité (Source : planseisme.fr) .....	31
Figure 27 : Aléa Volcanique (Source : BRGM-IPGP 2003) .....	32
Figure 28 : Aléa mouvement de terrain de la zone de projet (Source : carto.karugeo.fr) .....	33
Figure 29 : Aléa houle cyclonique de la zone de projet (Source : carto.karugeo.fr) .....	34
Figure 30 : Situation de la zone de projet en tenant compte des potentiels plans d'eau alentours. Source : Géoportail sur fond satellite .....	35
Figure 31 : Situation de la ZNIEFF la plus proche par rapport à la parcelle étudiée. Source : Géoportail .....	36

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Rubriques du code R.214-1 de l'environnement .....	10
Tableau 2. Rubrique concernée par les rejets des eaux pluviales .....	10
Tableau 3 : Légende du règlement du PPRN (Source : pprn971guadeloupe.fr) .....	15
Tableau 4. Synthèse des aléas présents sur la zone de projet .....	34

Tableau 5.Situation du projet au regard des protections naturelles/labels/inventaires .....36

# 1 EMLACEMENT DU PROJET

Le projet d'aménagement du littoral du bourg se tient sur la commune du Gosier, en Guadeloupe (97 190).

Le périmètre considéré dans ce projet est indiqué au sein de la cartographie ci-dessous.

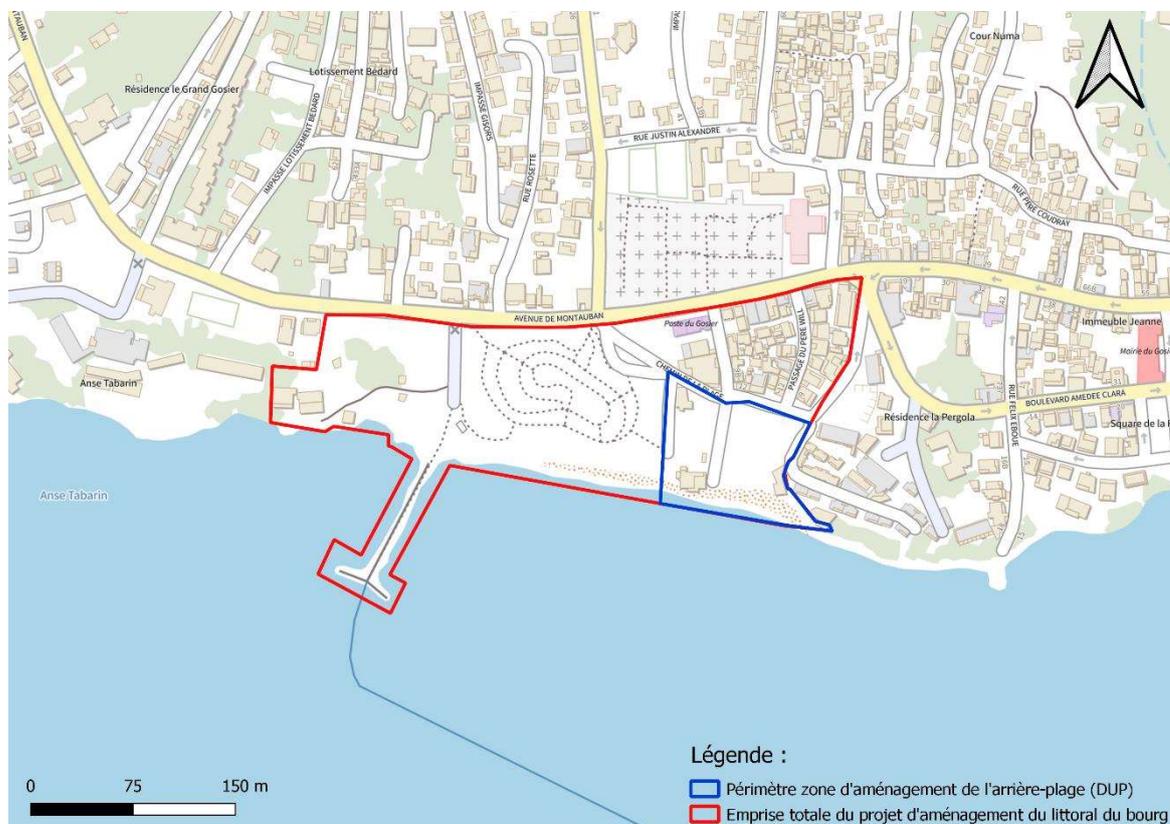


Figure 1 : Plan de localisation de la zone de projet sur fond IGN

Voici les coordonnées GPS approximatives du centre du site étudié :

Longitude : 61,49566

Latitude : 16,20560

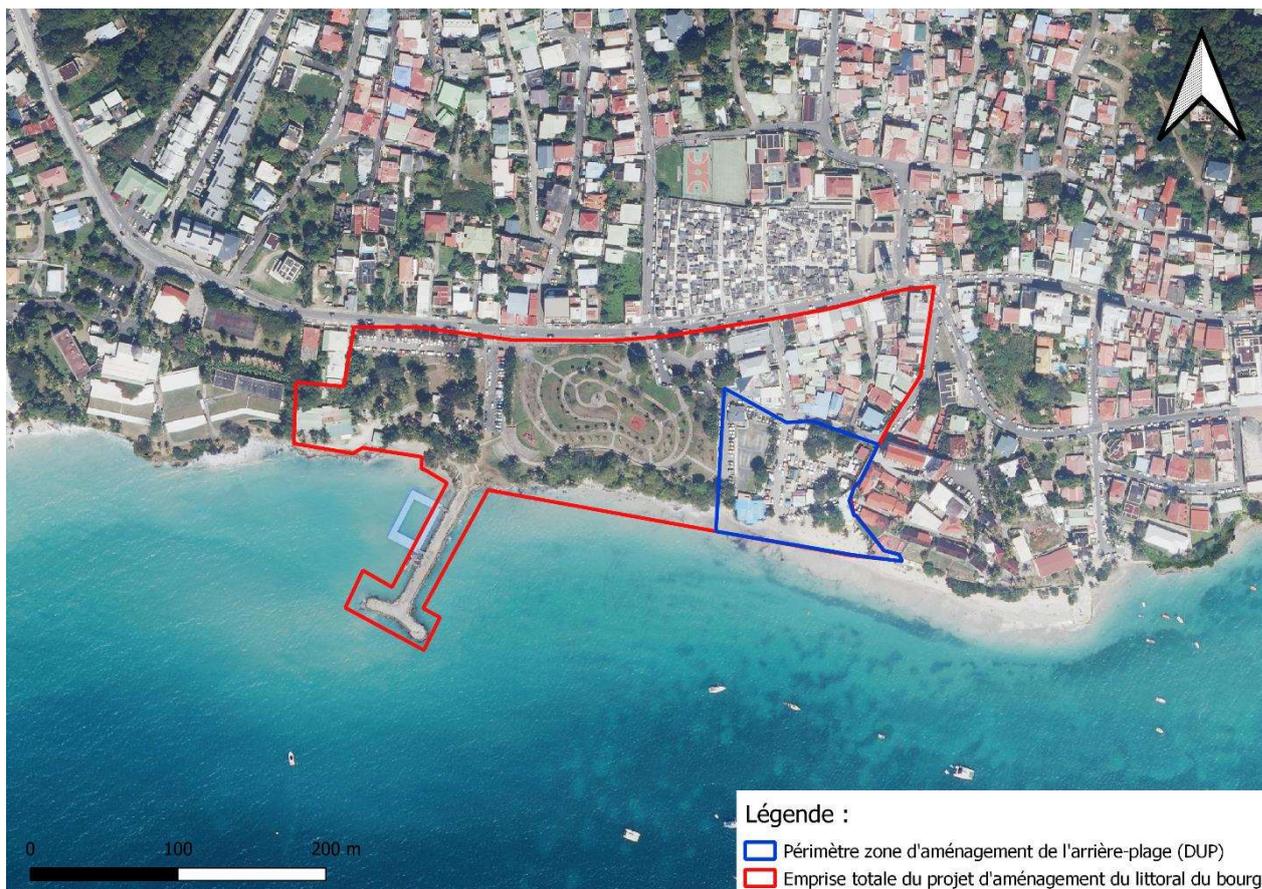


Figure 2 : Plan de localisation de la zone de projet sur fond satellite

## 2 NATURE, CONSISTANCE, VOLUME DU PROJET ET RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

### 2.1 Présentation du projet

#### 2.1.1 Contexte et nature de l'opération

Le périmètre du projet exprime une ambition globale d'aménagement mais surtout de requalification d'un espace littoral, au cœur de la ville et au creux d'un rapport privilégié qu'il convient d'entretenir avec le lagon, et, au-delà, d'un rapport privilégié à entretenir avec l'îlet du Gosier. Le périmètre couvre les abords des plages de l'Anse Tabarin à la plage de la Datcha jusqu'à l'Anse Canot et s'étend du secteur de l'Anse Tabarin, de la Digue et de la base nautique jusqu'au secteur de la Datcha, de l'entrée des carbets à la Datcha comprenant les rues du chemin de la plage, la rue du père Will et la Rue Simon Radégonde et au-delà dans le périmètre des réflexions la zone jusqu'à la rue Felix Eboué.



Figure 3 : Phasage opérationnel de l'aménagement

#### 2.1.2 Filière d'assainissement des eaux pluviales

##### 2.1.2.1 Cadre réglementaire

Les études relatives à l'évacuation des eaux pluviales seront réalisées sur la base des articles R214-1 et suivants du Code de l'Environnement et de l'arrêté préfectoral du 24/05/2005.

## 2.2 Rubriques de la nomenclature concernées par le projet

Le projet d'aménagement entre dans le champ d'application des articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-56 du Code de l'Environnement.

Le tableau suivant indique les rubriques concernées ou non par le projet :

Tableau 1 : Rubriques du code R.214-1 de l'environnement

Titre des rubriques	Intitulé	Projet concerné/non concerné	Remarques
Titre 1	Prélèvements	NC	Pas de prélèvement prévu dans le cadre du projet
Titre 2	Rejets	C	<b>Certain(s) point(s) de cette rubrique concerne(nt) le rejet des eaux pluviales</b>
Titre 3	Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique	NC	Pas de travaux prévus dans le milieu aquatique ou sur la sécurité publique
Titre 4	Impacts sur le milieu marin	NC	Pas de travaux prévus dans le milieu marin
Titre 5	Régime d'autorisation valant autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement	NC	Le projet ne concerne pas des travaux : - de recherche ou de prospections Géothermiques, - de recherche ou de stockages souterrains, - d'exploitation ou de recherche de mines, - de développement de l'énergie hydraulique, - de comblement de fossés, écoulement des eaux nuisibles, rectification, régularisation et curage des cours d'eau non domaniaux

Le projet est ainsi soumis au titre 2 des rubriques de la Loi sur l'Eau. La rubrique de ce titre concernée par le projet est détaillée dans le tableau ci-après :

Sur la zone de projet, nous pouvons identifier deux bassins-versants.

Tableau 2. Rubrique concernée par les rejets des eaux pluviales

N° de la rubrique	Désignation des activités	Grandeur/donnée caractéristique	Régime Loi sur l'Eau
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :  1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ;  2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Bassin versant 1 : 20 000 m <sup>2</sup> Bassin versant 2 : 30 000 m <sup>2</sup> Total : <b>50 000 m<sup>2</sup></b> soit <b>5ha</b>	Déclaration

# 3 SCHÉMAS DIRECTEURS, PLANS ET PROGRAMMES EN VIGUEURS

## 3.1 Le schéma d'aménagement régional (SAR)

D'après les informations relevées sur le site de la DEAL Guadeloupe : « Les schémas régionaux d'aménagement et de développement sont élaborés par les collectivités territoriales pour préciser leurs règles, leurs stratégies et leurs objectifs dans les grands domaines de l'aménagement de leur territoire. Le Schéma d'Aménagement Régional / Schéma de mise en Valeur de la Mer de Guadeloupe a été approuvé par décret n° 2011-1610 du 22 novembre 2011 du Conseil d'Etat »

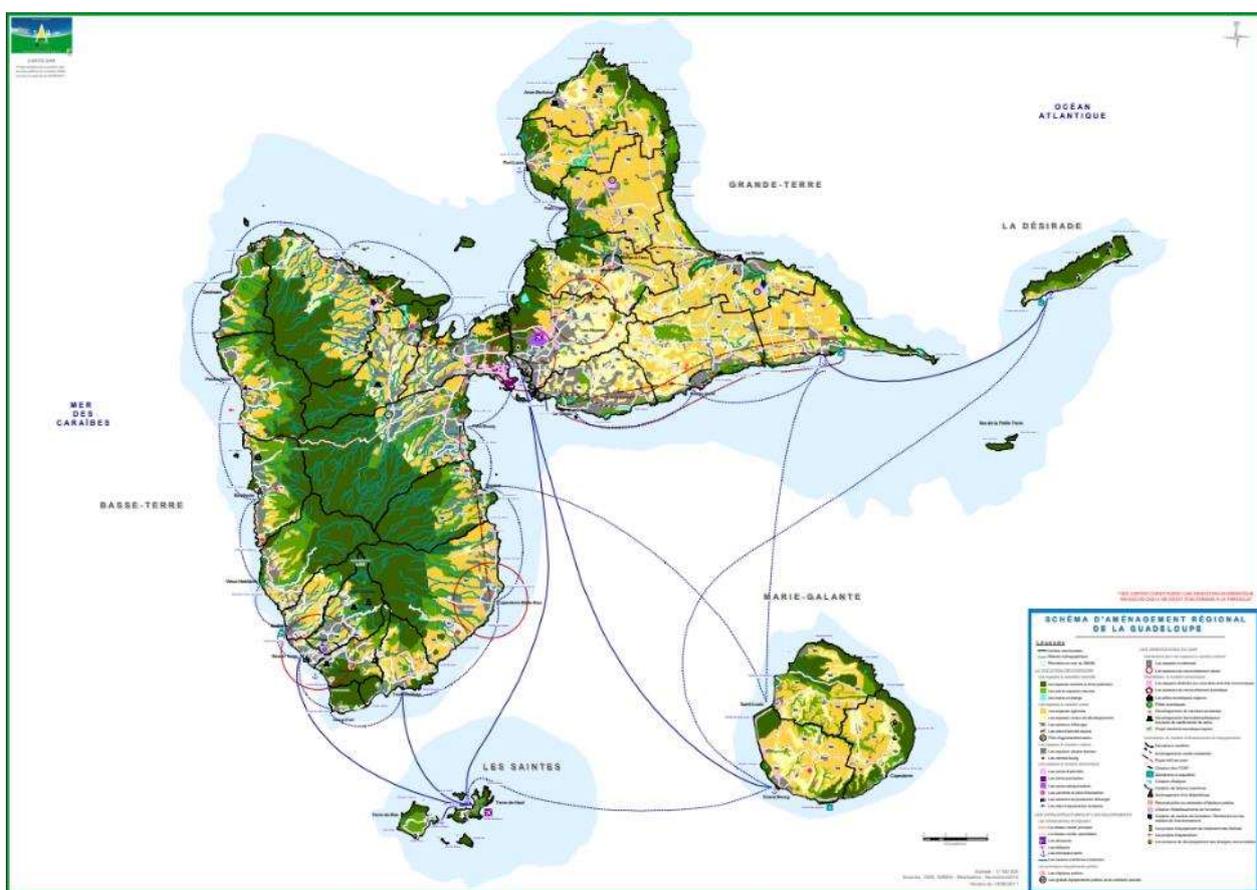


Figure 4 : Carte du SAR de la région Guadeloupe. (Source : Site de la DEAL de la Guadeloupe)

D'après l'extrait de carte ci-dessous, le projet serait implanté sur un espace urbain dense. Le projet est donc situé sur un espace à vocation urbaine.

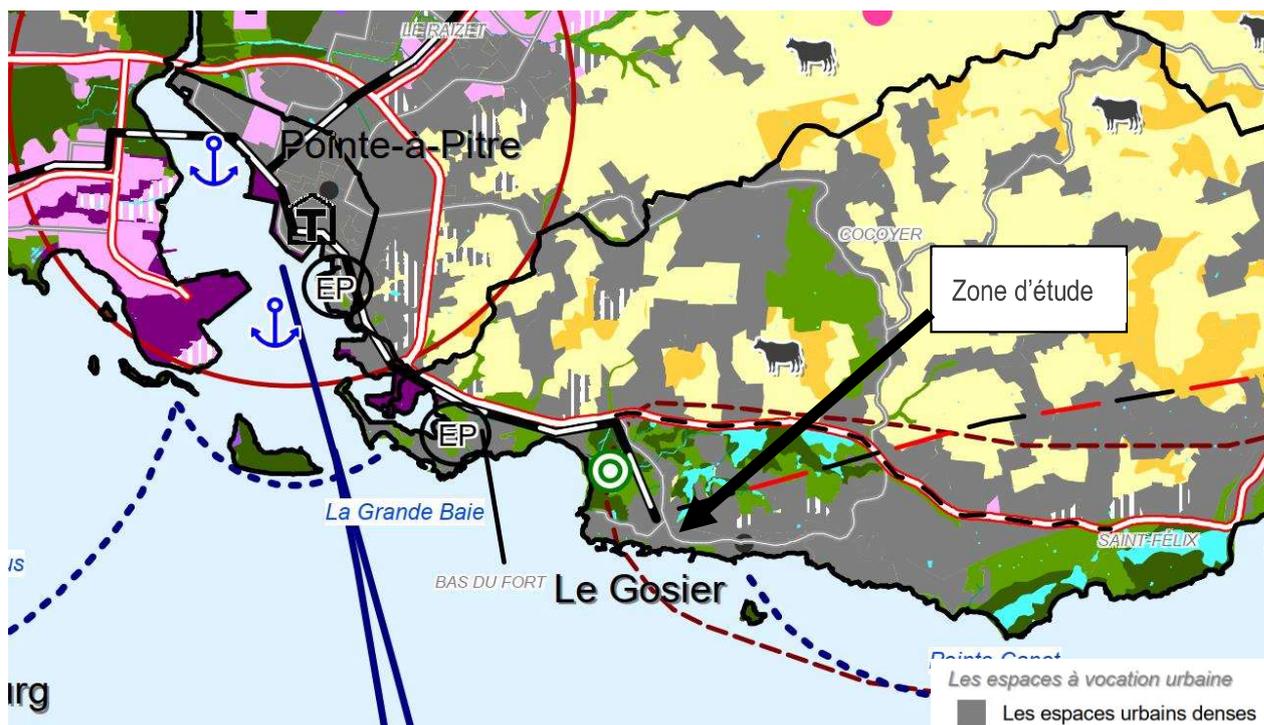


Figure 5 : Zoom sur la zone de projet du SAR de la Guadeloupe

**Le projet ne semble pas compromettre les orientations du SAR.**

### 3.2 Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Guadeloupe est un document de planification, bénéficiant d'une portée juridique, qui définit, pour une période de cinq ans, de 2022 à 2027, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau de l'île ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre en Guadeloupe.

Le SDAGE est l'instrument français de la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Ce document est une traduction opérationnelle des grands principes de gestion fondamentaux énoncés par la Loi sur l'Eau :

- Principe de la sauvegarde du patrimoine commun
- Principe de l'unicité de la ressource et gestion globale
- Principe de la gestion équilibrée

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la DCE et de répondre aux grandes problématiques de l'eau en Guadeloupe, le SDAGE définit 5 orientations fondamentales :

- Orientation n°1 : Se consacrer à l'amélioration de la gouvernance et se fixer comme objectif de replacer l'eau dans l'aménagement du territoire.
- Orientation n°2 : Viser à assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau.
- Orientation n°3 : Garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé publique et de protection des milieux aquatiques.
- Orientation n°4 : Améliorer l'assainissement et à réduire les rejets.
- Orientation n°5 : Se focalise sur la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

**Le présent projet est compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE Guadeloupe puisqu'il ne les remet pas en cause.**

### 3.3 Le Plan d'Occupation des Sols (POS)

Les parcelles de projet sont classées en zone dite UT. D'après la réglementation, ces parcelles sont identifiées comme réservées essentiellement à l'accueil d'activités touristiques. Ces activités pourront être complétées par des activités d'accompagnement diversifiées (commerces, services, activités d'animation et de loisirs) et par de l'habitat à caractère résidentiel.

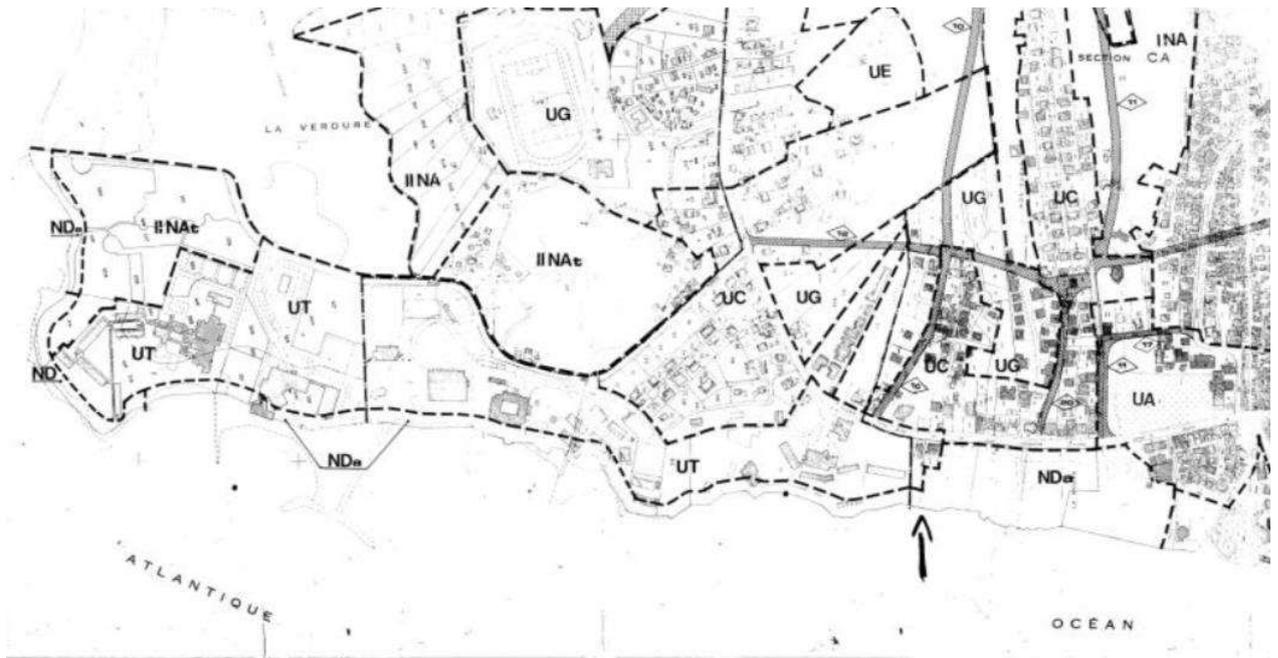


Figure 6 : Extrait carte du POS du Gosier

Selon le règlement du PLU de la Ville du Gosier, au TITRE IV, chapitre 11 :

« La zone UT n'admet que les occupations et utilisations du sol suivantes : 1. Les constructions à usage : - hôtelier, - para-hôtelier, -d'activités touristiques, de loisirs et d'animation, - de commerces et de services liés à la vie de la zone, -d'équipement collectif, -d'habitation ; 2. Les constructions liées à des équipements d'infrastructure susceptibles d'être réalisés dans la zone ; 3. Les installations et travaux divers ; 4. Les lotissements d'habitation.

Toutefois, les occupations et utilisations du sol suivantes ne sont admises que si elles respectent les conditions ci-après : 1. Les constructions doivent s'implanter à une côte altimétrique de +1,50 m NGG ou +2,50 m NGG lorsque la zone UT jouxte la zone I NA ou ND de Belle-Plaine respectivement. 2. Les stations-service ainsi que les dépôts d'hydrocarbures, à condition que le programme qui les contient soit destiné aux activités nautiques.

Dans l'ensemble, dans cette zone, sont interdites : les installations classées, sauf exceptions mentionnées à l'article UT1 (article précédent). »

**Le présent projet est compatible avec le règlement du PLU de la commune du Gosier en Guadeloupe puisqu'il respecte le caractère de la zone à laquelle elle appartient.**

### 3.4 Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Dans le cadre du 2ème cycle de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des inondations, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027 du district hydrographique de la Guadeloupe a été approuvé le 17 mars 2022.

Le PGRI 2022-2027 est une actualisation du PGRI 2016-2021. Pour ne pas court-circuiter la mise en œuvre des dispositions en cours, le Conseil Européen a recommandé aux services en charge de sa mise à jour de ne pas modifier le document en profondeur pour la mise en œuvre de ce second cycle. Ainsi, il ne constitue pas une rupture avec le PGRI précédent mais il s'inscrit dans la continuité du précédent plan de gestion.

Le PGRI est un document complémentaire au SDAGE dont la mise à jour a été cadré par un même calendrier. Le PGRI n'a pas d'équivalent du programme de mesures (PDM) associé au SDAGE car il intègre déjà des dispositions territorialisées sur les TRI à l'instar des mesures du PDM pour les masses d'eau. L'existence de dispositions communes ont nécessité une consultation et des réflexions communes pour la mise à jour des deux documents. Afin de favoriser une compréhension et une appropriation par le grand public, mais aussi pour éviter certaines redondances, certaines dispositions communes ont été fusionnées, quand d'autres ont été supprimées ou sont devenues des dispositions spécifiques à chacun des outils de planification.

Si les objectifs généraux sont restés identiques, la volonté de définir un PGRI non seulement accessible au grand public mais aussi fidèle à la réalité du territoire a encouragé à adopter les principes suivants pour le choix des dispositions :

Les nouveaux enjeux majeurs nationaux et européens sont intégrés. C'est le cas en particulier de la prise en compte du changement climatique. En effet, la prévention des risques naturels est une composante de l'adaptation des territoires au changement climatique ;

- Le document intègre l'évolution du cadre réglementaire imposé par le décret n° 2019-715 du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine », dit « décret PPRi », permettant d'encadrer les grands principes guidant la rédaction des PPR de Guadeloupe ; Le nombre de dispositions est réduit pour faciliter la mise en œuvre du PGRI et mieux cibler les objectifs prioritaires adaptés à la Guadeloupe ;
- Les dispositions sont actualisées au regard de l'état d'avancement de leur réalisation.

Ainsi, le PGRI révisé comprend 6 objectifs déclinés en 43 dispositions (contre 6 objectifs et 50 dispositions dans le PGRI précédent).

- Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages / organiser les acteurs et les compétences
- Mieux connaître pour mieux agir
- Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages
- Savoir mieux vivre avec le risque
- Planifier la gestion de crise
- Réduire l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels

Chaque objectif présente des axes et dispositions à mettre en œuvre afin de répondre au mieux aux objectifs fixés

**Le projet est compatible avec le PGRI de Guadeloupe car il ne remet pas en cause ses objectifs.**

### 3.5 Le plan de prévention des risques naturels (PPRN)

#### 3.5.1 Les zones règlementaires

Selon le zonage établi pour le PPRN du Gosier, les parcelles de projet sont soumises à l'aléa houle cyclonique fort sur toute la limite Sud ainsi que l'aléa mouvement de terrain également sur la partie Sud de la zone de projet. De ce fait, cette zone est inconstructible.

Sur le reste des parcelles, la zone est dite « Zone soumise aux règles communes à l'ensemble du territoire ».

Pour rappel, dans ces zones, il n'y a pas d'aléa naturel cartographié dans le PPR qui menace directement les vies humaines. Il convient cependant de prendre des mesures particulières afin de limiter les risques pour les personnes et les biens et de préserver la sécurité des personnes présentes.

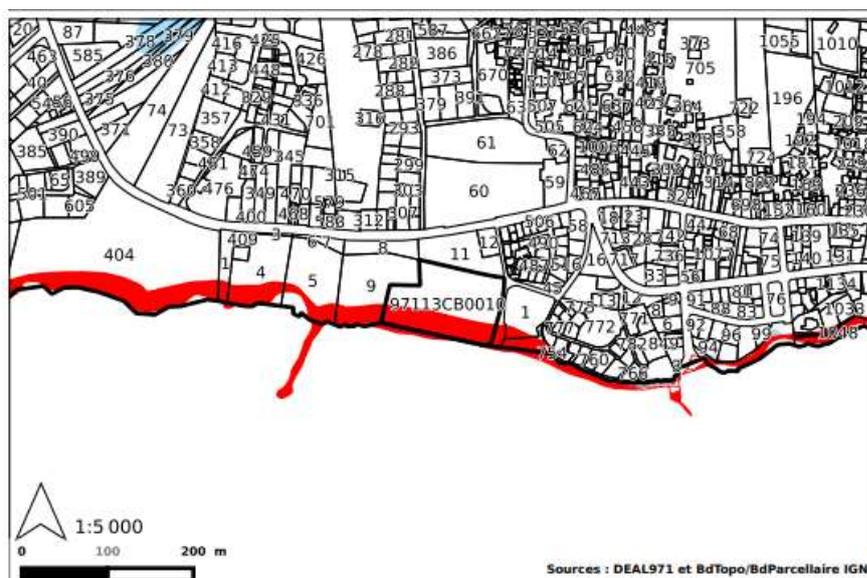


Figure 7 : Extrait du zonage réglementaire du PPRN de la commune du Gosier. Source : pprn971guadeloupe.fr

Tableau 3 : Légende du règlement du PPRN (Source : pprn971guadeloupe.fr)

Couleur	Signification
	<b>Aléa houle cyclonique fort – zone inconstructible</b>
	Zones soumises à prescriptions individuelles
	Zones soumises à prescriptions individuelles et/ou collectives
	Zones soumises à projet d'aménagement
	<b>Zones soumises aux règles communes à l'ensemble du territoire</b>

## 4 ÉTAT INITIAL DU SITE

### 4.1 Situation géographique et foncière

Le projet total consiste en l'aménagement du littoral du bourg dans la commune du Gosier en Guadeloupe sur une surface projetée au sol d'environ 52 000 m<sup>2</sup>. L'essentiel du foncier est maîtrisé, à l'exception de l'arrière-plage destiné à une aire de stationnement public, stratégique pour accueillir les visiteurs du front de mer (parcelles CA 0001 et CA 0754), et de deux autres parcelles moins vastes mais importantes dans la perspective de l'aménagement d'ensemble (parcelles CB 0758 et 0757). Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est donc nécessaire pour ces quatre parcelles (soit 4 056 m<sup>2</sup>).

Cependant, le périmètre d'intervention total de la réhabilitation de l'arrière-plage de la Datcha est d'environ 7 700 m<sup>2</sup>. L'EPF a donc la charge de cette problématique foncière. Il doit engager une démarche d'expropriation par le biais d'une DUP. C'est dans le cadre de cette DUP qu'est déposé cette demande d'examen au cas par cas.

La démolition de bâtiments est prévue et d'un mur. Une réfection du parking est prévue avec l'aménagement d'environ 60 places de stationnement.

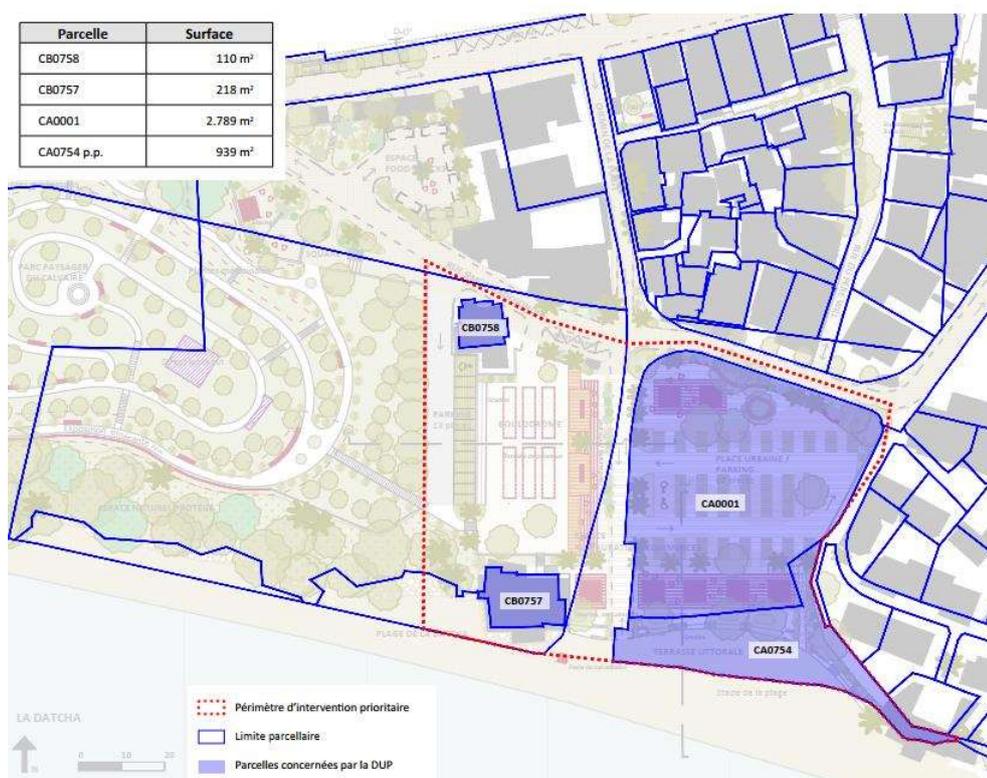


Figure 8 : Parcelles concernées par la DUP (Source : URBIS)

## 4.2 Bâtiments et voiries existant sur le site

Actuellement, un parking en piteux état se situe en plein milieu de la place urbaine, avec un boulodrome à l'Ouest ainsi qu'un second parking se situent sur l'arrière-plage de la Datcha. Quelques restaurants se trouvent aux abords du parking et longent le littoral.



Figure 9 : Boulodrome présent à l'Ouest de la zone de projet



Figure 10 : Vue sur le parking



*Figure 11 : Vue sur les restaurants*

## 4.3 Topographie et écoulements superficiels sur le site

### 4.3.1 Topographie départementale

Les Petites Antilles sont des îles jeunes, composées de deux arcs qui se rejoignent au Sud de la Martinique. Ces deux arcs ont la même origine volcanique mais correspondent à des époques de formation différentes : l'arc externe, situé à l'Est, côté Atlantique, est plus ancien que l'arc interne, situé plus à l'Ouest, du côté de la Mer des Caraïbes. La Guadeloupe a la particularité d'appartenir à ces deux arcs :

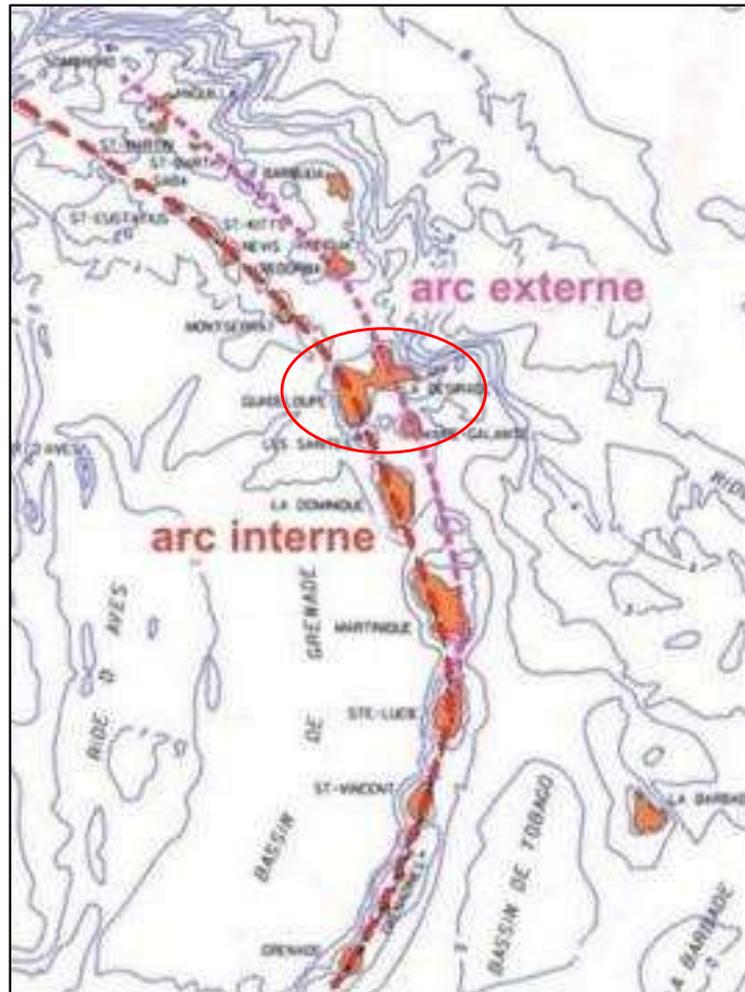
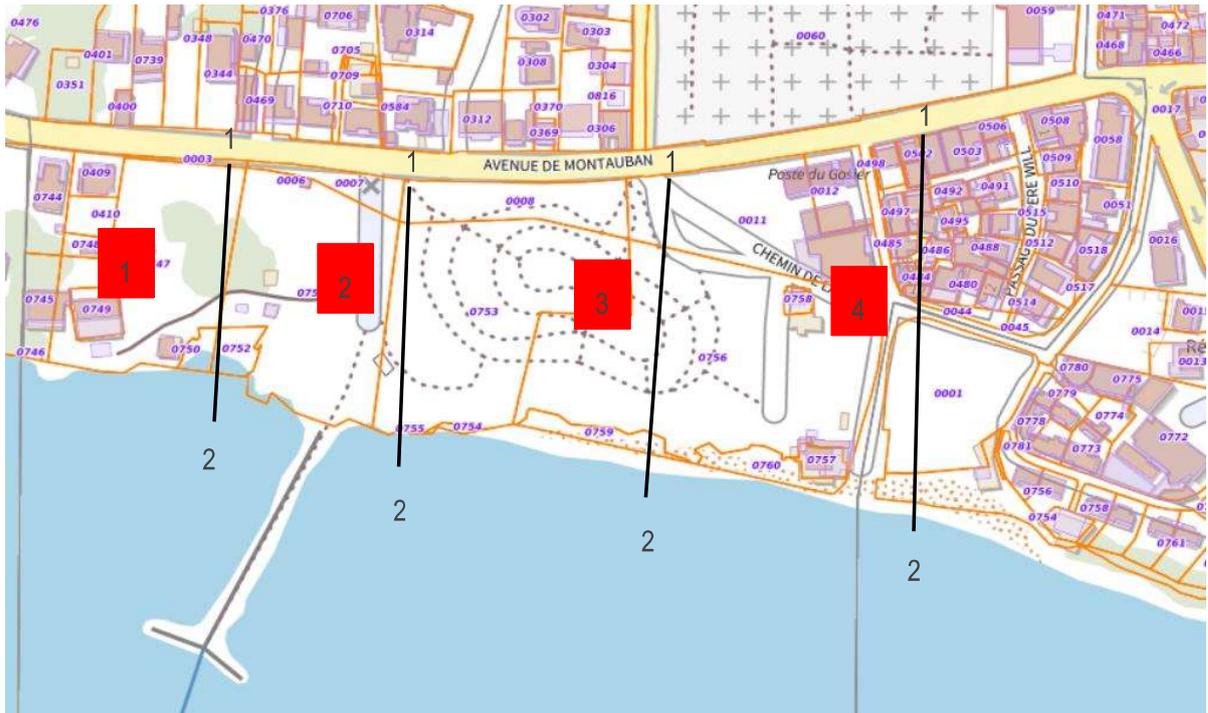


Figure 12. Arcs volcaniques constituant les petites Antilles

### 4.3.2 Topographie du site

La topographie de la zone de projet d'aménagement du littoral du bourg à une pente d'environ 14% du Nord vers le Sud, les profils altimétriques sont les suivants.



**PROFIL ALTIMÉTRIQUE**



Distance totale : 88 m  
 Dénivelé positif : 0,09 m  
 Dénivelé négatif : -13,91 m  
 Pente moyenne : 14 %  
 Plus forte pente : 66 %

**PROFIL ALTIMÉTRIQUE**



Distance totale : 101 m  
 Dénivelé positif : 0 m  
 Dénivelé négatif : -11,75 m  
 Pente moyenne : 14 %  
 Plus forte pente : 133 %

**PROFIL ALTIMÉTRIQUE**



Distance totale : 116 m  
 Dénivelé positif : 2,81 m  
 Dénivelé négatif : -19,4 m  
 Pente moyenne : 21 %  
 Plus forte pente : 266 %

**PROFIL ALTIMÉTRIQUE**

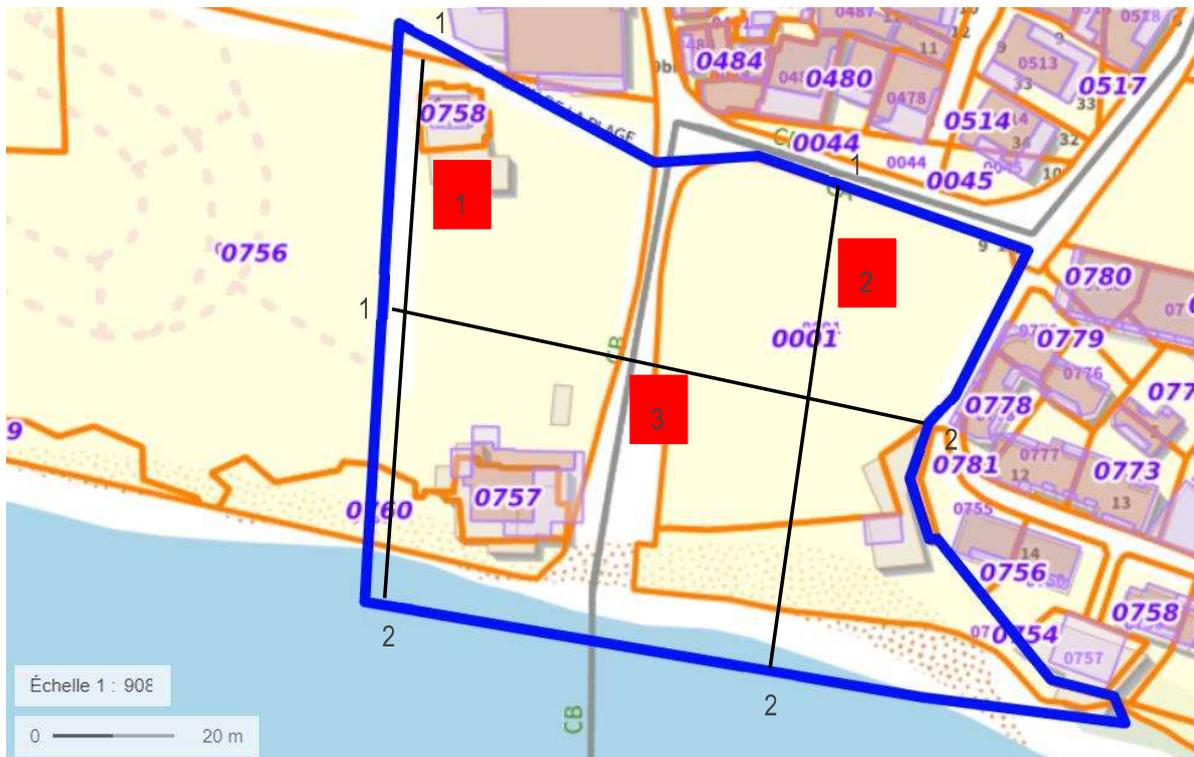


Distance totale : 161 m  
 Dénivelé positif : 0 m  
 Dénivelé négatif : -16,82 m  
 Pente moyenne : 9 %  
 Plus forte pente : 49 %

Figure 13 : Profils altimétriques de la zone d'aménagement du littoral du bourg (Source : Géoportail)

D'après les profils altimétriques de la zone d'aménagement de l'arrière-plage de la Datcha ci-dessous, la zone de projet a une forte pente de 11% du Nord vers le Sud sur le profil altimétrique numéro 1 tandis que sur le profil altimétrique

numéro 2, la pente moyenne est plus légère puisque seulement de 4%. Par ailleurs, au centre de la zone, le profil numéro 3 atteste d'une cuvette avec une pente moyenne de 7%.



## 4.4 Réseaux desservant le site

### 4.4.1 Réseau d'assainissement des eaux pluviales existant

Le site ne présente pas de réseau d'assainissement des eaux pluviales. Par ailleurs, on peut identifier le sens d'écoulement des eaux pluviales sur le schéma ci-dessous.

On remarque que les eaux de ruissellement se dirigent au Sud, vers la mer.

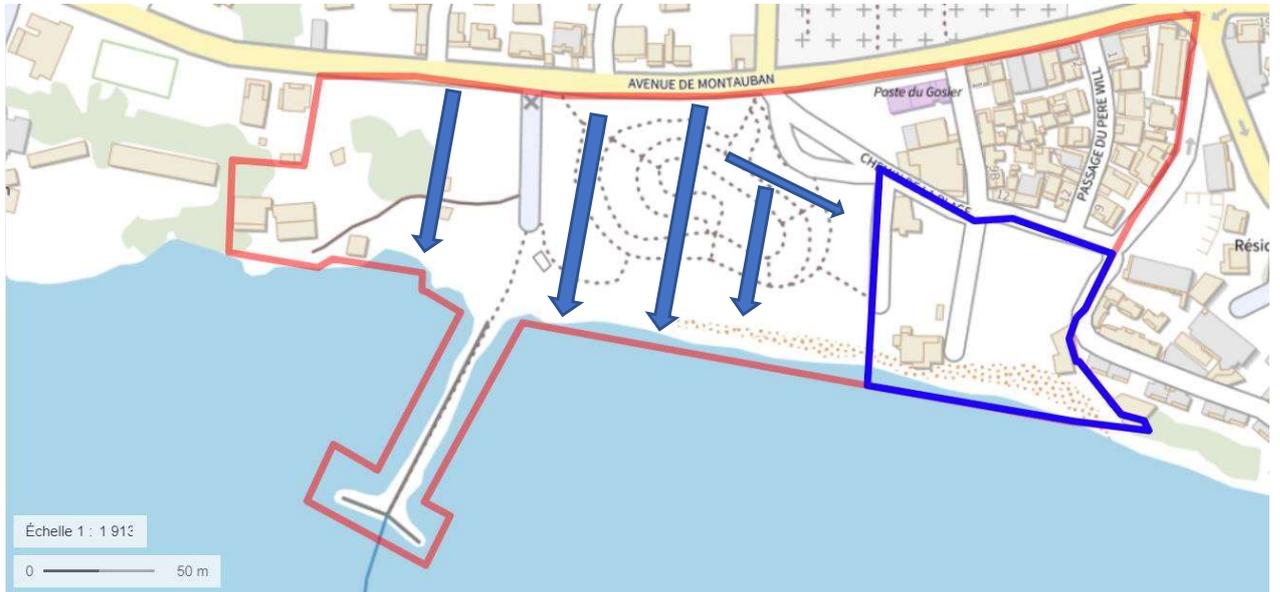


Figure 14 : Sens des écoulements parcellaires de la zone de projet totale

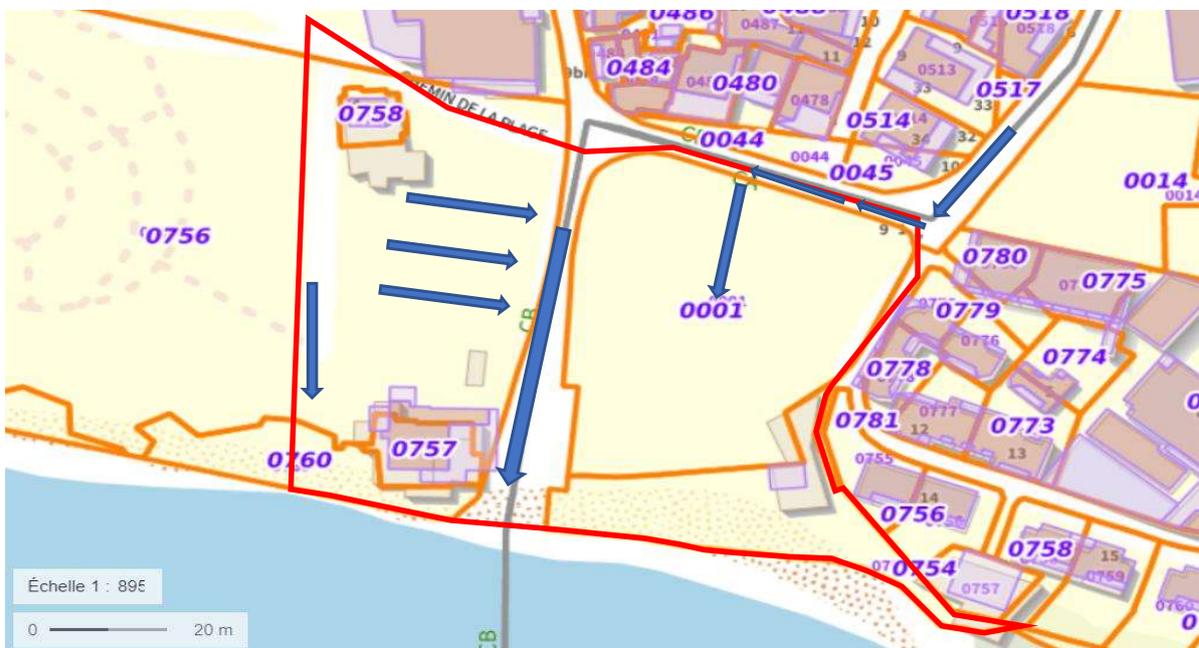


Figure 15 : Estimation de l'écoulement des eaux parcellaires de l'arrière-plage

### 4.4.2 Réseau d'eau potable

Un réseau de distribution d'eau potable est déjà présent sur la zone de projet.

## 4.5 Climatologie

### 4.5.1.1 Saisons

La Guadeloupe bénéficie d'un climat tropical tempéré par les influences maritimes et les alizés. On distingue deux saisons :

- Une saison sèche appelée « carême » qui va de janvier à juin, qui se caractérise par un régime anticyclonique, des alizés réguliers, des températures maximales autour de 28 à 30°C et des averses qui se font rares ;
- Une saison humide dite « hivernage » qui s'étale de juillet à décembre, et se caractérise comme une période plus chaude et humide, avec des températures maximales autour de 31 - 32°C et des nombreuses averses.

Des phénomènes à grande échelle (cyclones, lignes de grains par exemple), ou à l'échelle locale (convection diurne favorisant le développement de nuages vecteurs d'averses souvent violentes et orageuses), provoquent parfois de terribles intempéries, sources d'inondations catastrophiques ou de coups de vent tout aussi dévastateurs. Enfin, la saison cyclonique type s'étend de début juin à fin octobre, mais peut s'étendre jusqu'à fin novembre.

### 4.5.1.2 Ensoleillement

La Guadeloupe bénéficie d'un ensoleillement important et relativement constant sur toute l'année. L'ensoleillement quotidien moyen annuel est de 7 heures. Hormis aux mois de février, octobre et novembre (en deçà de la moyenne sensuelle relevées entre 1981 et 2010), la majorité des mois de l'année connaissent une durée d'ensoleillement conséquente. On relève une moyenne totale annuelle d'environ 2550 heures d'ensoleillement.

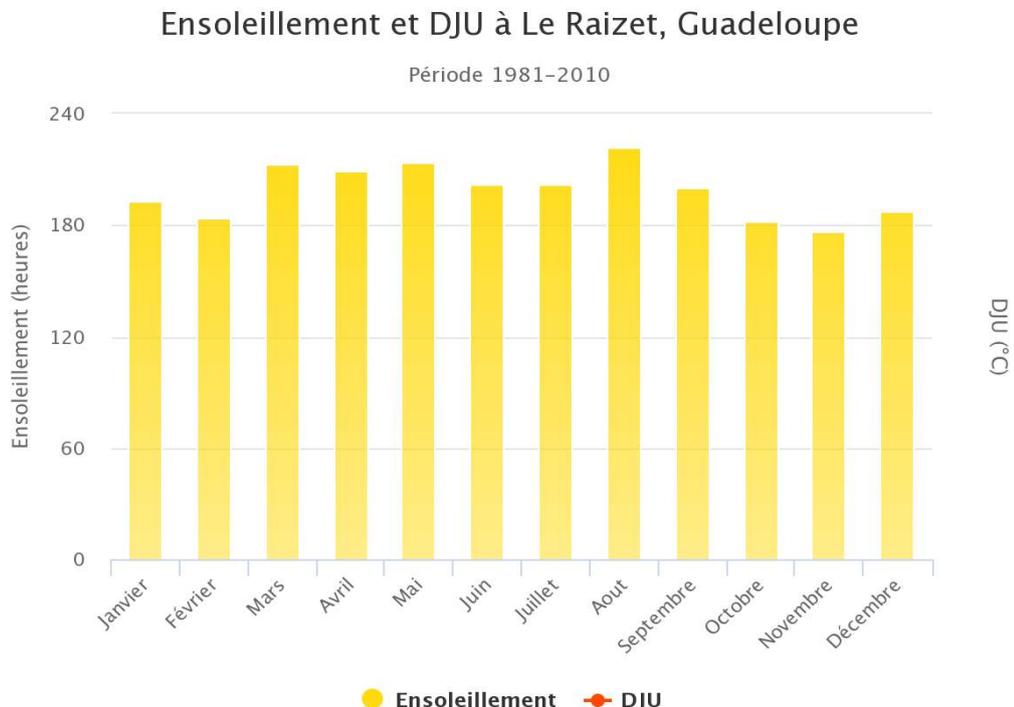


Figure 16 : Ensoleillement annuel moyen en Guadeloupe enregistré à la station du Raizet sur la période 1981-2010 (source : météo-france)

### 4.5.1.3 Températures

La température maximale moyenne annuelle est de 26.6°C à la station du Raizet. On remarque sur le graphique ci-dessous que les températures moyennes sont maximales de juin à octobre avec des maximales durant les mois d'août et de septembre. L'amplitude de variation annuelle reste cependant faible (+ ou - 5 °C en moyenne) du fait du climat tropical de la région.

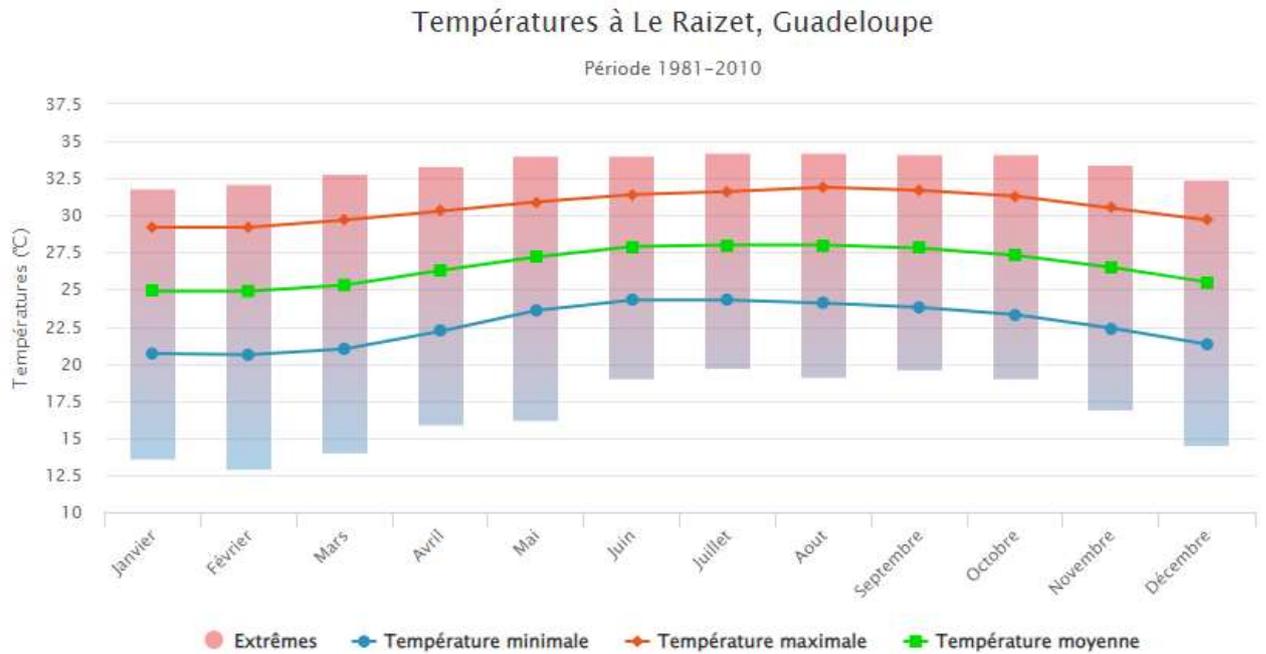


Figure 17 : Variation moyenne des températures enregistrées à la station du Raizet, sur la période 1981-2010 (source météo-france)

### 4.5.1.4 Vents

La rose des vents est la représentation graphique des fréquences moyennes annuelles des directions du vent en pourcentage et par groupe de vitesse. D'après cette dernière (ci-après), la direction moyenne de provenance des alizés est Est-Nord-Est.

La direction et la force des vents dominants devront être prises en compte dans l'orientation et l'implantation des bâtiments et dans la mise en place de protections.

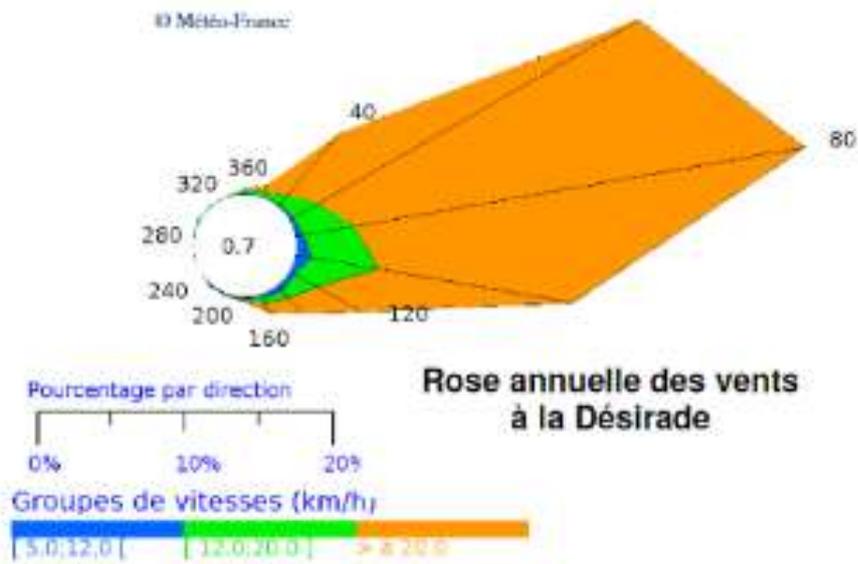


Figure 18 : Rose des vents à la Désirade en 2021 (Source : météo-france.fr)

Les pressions atmosphériques moyennes enregistrées sur la période 1981-2010 montrent deux périodes distinctes :

- de mars à novembre marquée de faibles variations barométriques (+ ou – 10 hPa en moyenne) ;
- de décembre à février où les variations de pressions sont plus importantes (descendant jusqu'à 970 hPa environ).

La période allant de fin août à début octobre correspond quant à elle au pic de la saison cyclonique durant laquelle les rafales de vents maximales sont enregistrées sur le territoire guadeloupéen.

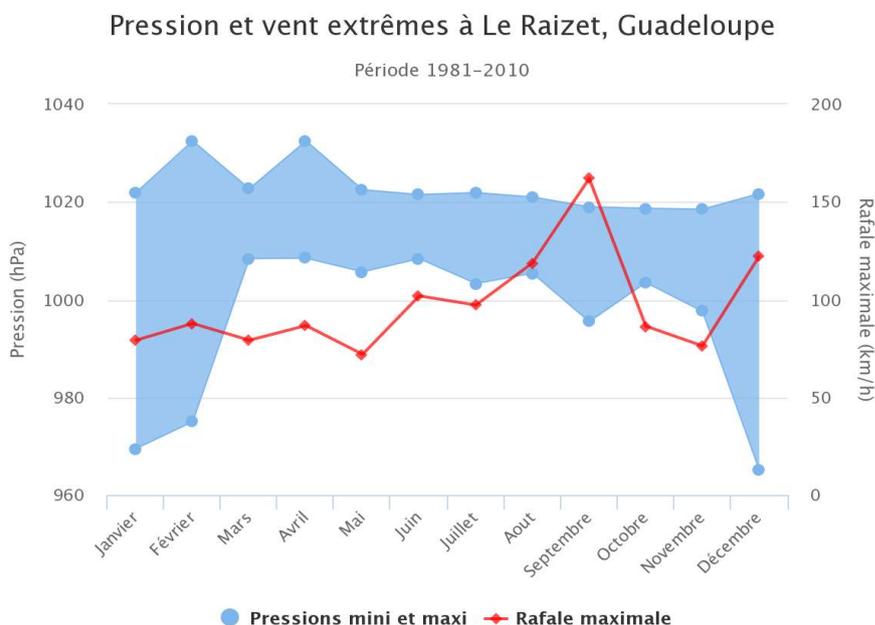


Figure 19 : Pressions atmosphériques et rafales de vent moyennes enregistrées à la station du Raizet sur la période 1981-2010 (Source : météo-france)

#### 4.5.1.5 Pluviométrie

La pluviométrie moyenne enregistrée en Guadeloupe montre une saison estivale (de mai à août) marquée par des pluies intenses voire extrêmes de courtes durées atteignant des maximales sur 24h élevées. Cependant, le cumul mensuel des pluies est en moyenne plus important durant les mois de septembre à novembre indiquant des pluies moins fortes mais plus longues. Le cumul annuel moyen est d'environ 1600 mm / an, la ville du Gosier ayant une pluviométrie relativement basse à la moyenne de la région (1100 mm/an).

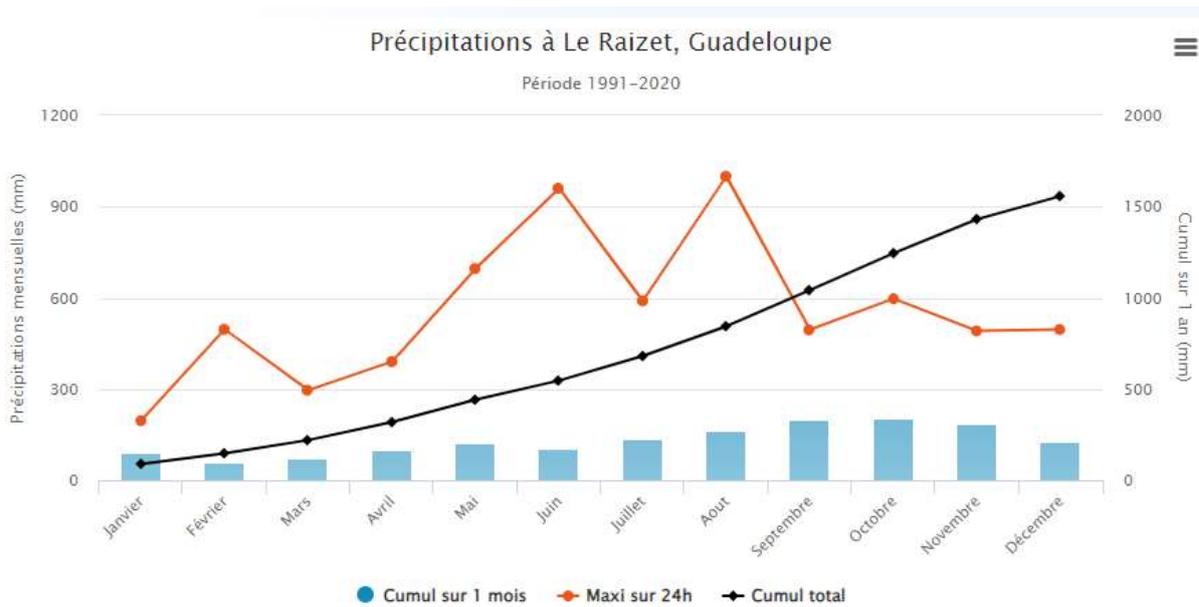
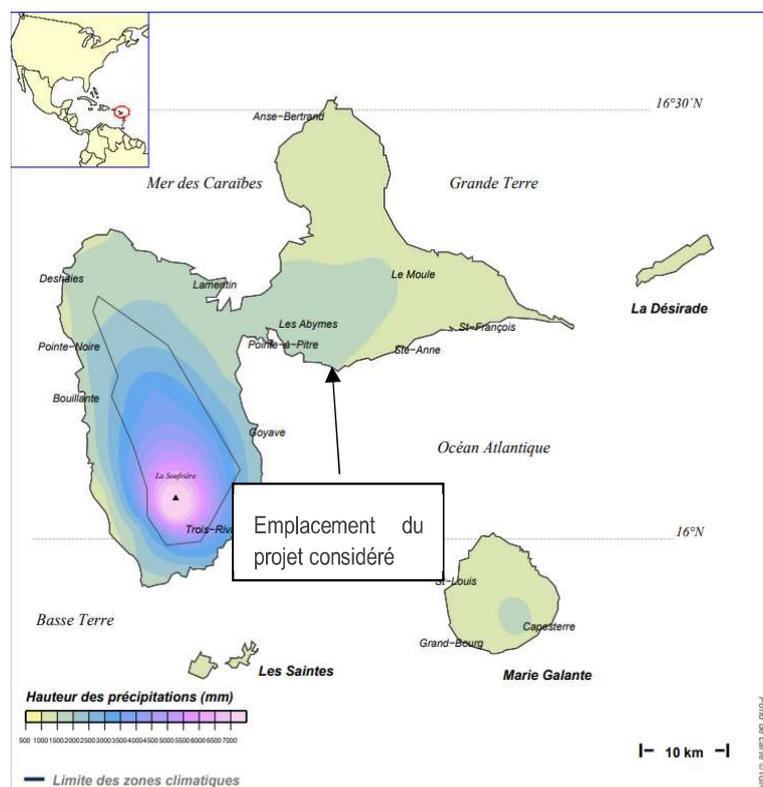


Figure 21 : Pluviométrie moyenne enregistrée à la station du Raizet sur la période 1991-2020 (Source : météoFrance.fr)



## 4.6 Hydrographie

La Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE, adoptée le 23 octobre 2000 au niveau européen, préconise de travailler à l'échelle de districts hydrographiques (zone terrestre et maritime, composée d'un ou plusieurs bassins hydrographiques ainsi que des eaux souterraines et eaux côtières associées, identifiée comme principale unité aux fins de la gestion des bassins hydrographiques). La France a été divisée en 14 districts hydrographiques, dont 9 en métropole regroupés en 6 grands bassins, et 5 dans les DOM.

Le district Guadeloupe comprend les deux îles principales de Guadeloupe (Basse-Terre et Grande-Terre) ainsi que ses « dépendances » : Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade et la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin (partie française uniquement). Saint Barthélémy, aussi collectivité d'outre-mer, ne fait plus partie de ce district depuis la délibération de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy du 31 mars 2009, décidant l'élaboration d'un SDAGE propre au territoire de Saint-Barthélemy. Le district Guadeloupe regroupe des masses d'eau de cours d'eau (47), littorales (11) et souterraines (6), ainsi qu'une masse d'eau de plan d'eau (retenue de Gaschet) introduite pour la première fois lors de la présente révision de l'état des lieux 2013.

Cependant, la zone de projet ne présente pas de réseau hydrographique.

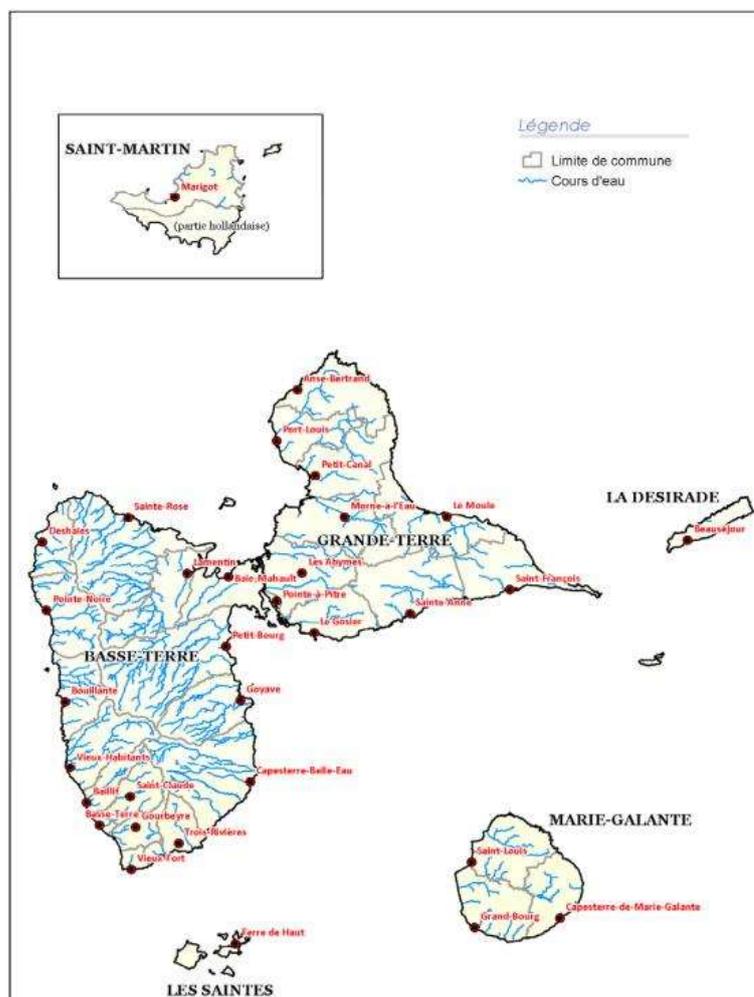


Figure 22 : Présentation du district hydrographique de la Guadeloupe (source : Révision de l'état des lieux 2013 du district hydrographique Guadeloupe / Saint-Martin de l'office de l'eau de la Guadeloupe)

## 4.7 Contexte géologique et pédologique

### 4.7.1 Pédologie

La zone d'emprise du projet est un sol calci-magnésique de substrat calcaire coralien. Ce sol est principalement composé de roches calcaires contenant du carbonate de calcium. La présence de cette substance est caractéristique de ces sols et leur confère une texture souvent pierreuse ou caillouteuse. Les propriétés de ce sol lui confèrent un bon drainage, ce qui peut être bénéfique pour les cultures et les plantes en permettant l'infiltration de l'eau.

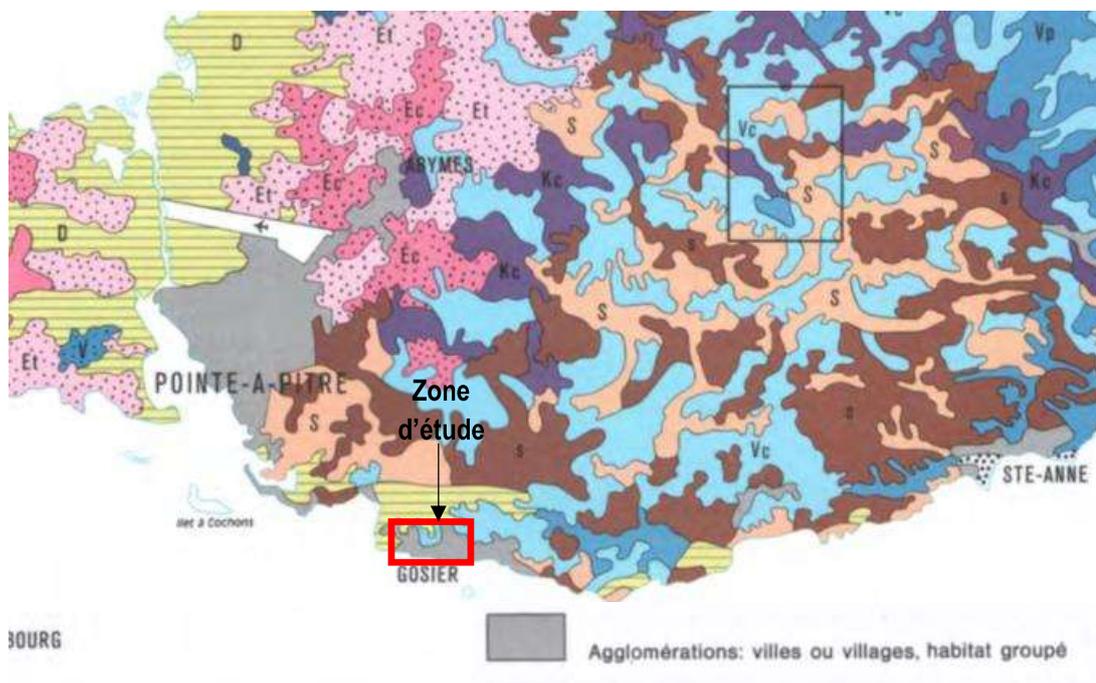
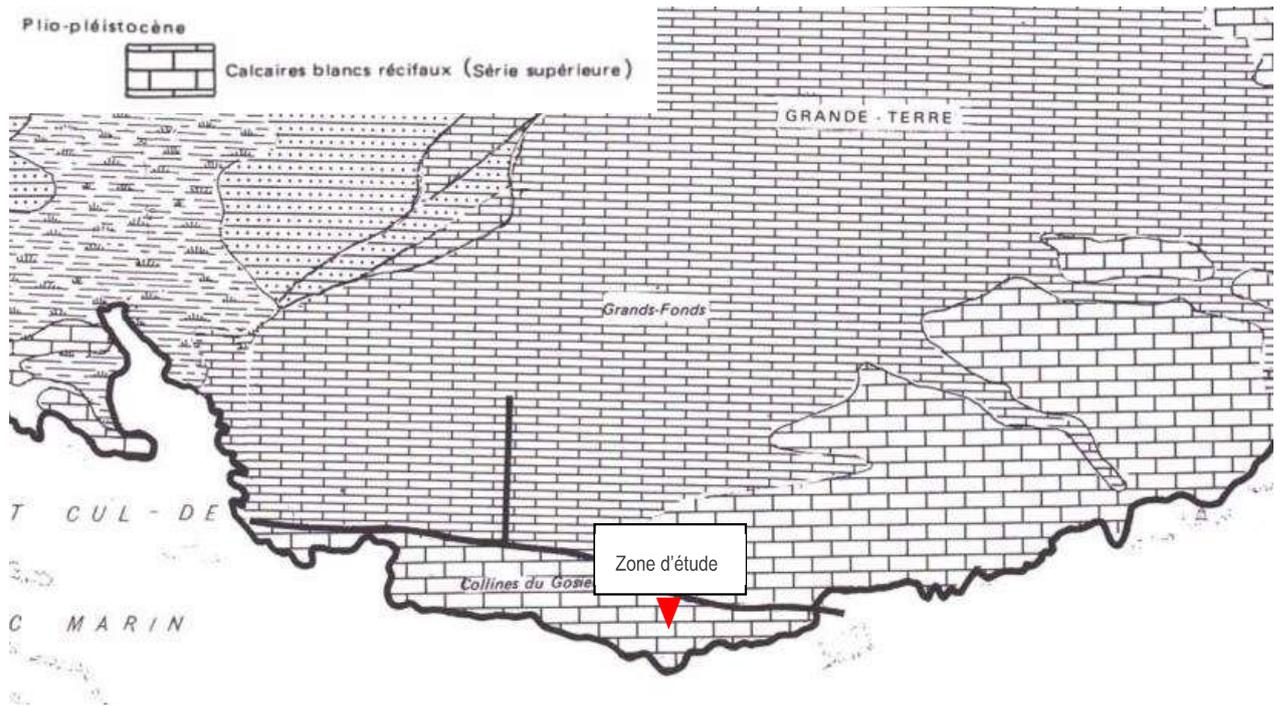


Figure 23 : Extrait de la carte pédologique de Guadeloupe (Source : ORSTOM)

### 4.7.2 Géomorphologie

D'après la carte ci-dessous, la zone d'étude correspond à un sol du plio-pléistocène sur calcaires blancs récifaux (série supérieure).

La zone d'emprise du projet se situe sur un sol calcaire à polypiers. Les sols calcaires peuvent être bien drainés, favorisant une infiltration rapide de l'eau. Cependant, dans certains cas, la perméabilité excessive peut entraîner une perte de nutriments essentiels pour les plantes. C'est un sol sensible à l'érosion et à la dissolution sous l'effet de l'eau acide, ce qui peut conduire à la formation de formations géologiques comme les karsts.



### 4.7.3 Sites et sols pollués

Le chlordécone a été utilisé pour lutter contre le charançon du bananier mais également sur les cultures maraîchères ou les productions d'agrumes pour lutter contre le charançon des agrumes, et de la patate douce. Malgré le fait qu'aucune culture ne soit prévue par le projet, il est tout de même pertinent de connaître l'état du sol.



Figure 25 : Extrait de la carte communale de contamination au chlordécone de Guadeloupe (source : DAAF)

Selon la légende, l'absence de chlordécone sur les parcelles n'entraînent aucune contre-indication à l'élevage et aux cultures végétales. Le taux de chlordécone serait négligeable voir nul car aucune des parcelles n'abritaient pas de cultures de bananes entre 1969 et 1997. Néanmoins, des analyses complémentaires seraient nécessaires pour s'en assurer.

A l'aide de la base de données BASOL, nous pouvons affirmer qu'aucun autre site et sol pollué ne se situe sur la zone de projet.

## 4.8 Les risques naturels

### 4.8.1 Les risques spécifiques au site

Le plan de zonage se rapportant à l'emprise du projet est présenté et commenté dans le chapitre 5.5 Le Plan de Prévention de Risques Naturels (PPRN). Le zonage sur la parcelle permet de notifier qu'aucun risque naturel ne figure sur la parcelle.

Néanmoins, comme tout l'ensemble du territoire guadeloupéen, la parcelle est soumise aux risques d'aléas cyclonique, volcanique et sismique.

### 4.8.2 Les risques présents sur tout le territoire de la Guadeloupe

Comme l'ensemble de la Guadeloupe, le territoire de la commune du Gosier est concerné entièrement par les risques d'aléas cyclonique, sismique et volcanique.

#### 4.8.2.1 Aléa cyclonique

Un cyclone est un système de vent en rotation de grande échelle dû à une chute importante de la pression atmosphérique. D'une durée de vie de quelques heures à une trentaine de jours, ils naissent au-dessus d'eaux chaudes tropicales.

Le caractère destructeur des phénomènes cycloniques est dû :

- Aux précipitations
- À une surélévation du niveau de la mer, anormale et temporaire ("marées cycloniques")
- Aux houles cycloniques dont les vagues générées par le vent, hautes de plusieurs mètres, peuvent être observées jusqu'à 1 000 km à l'avant du système cyclonique et représentent un danger pour les zones côtières
- Aux vents, dont les rafales peuvent atteindre des vitesses de l'ordre de 350 km/h

Le risque cyclonique est présent sur tout le territoire de la Guadeloupe, pendant la période cyclonique. Les normes en vigueur sont indiquées dans les règles NV 65 modifiées, en particulier la vitesse des vents et pression dynamique de base à retenir pour le dimensionnement de toute construction.

Le projet, comme l'ensemble du territoire guadeloupéen, est **soumis à l'aléa cyclonique**.

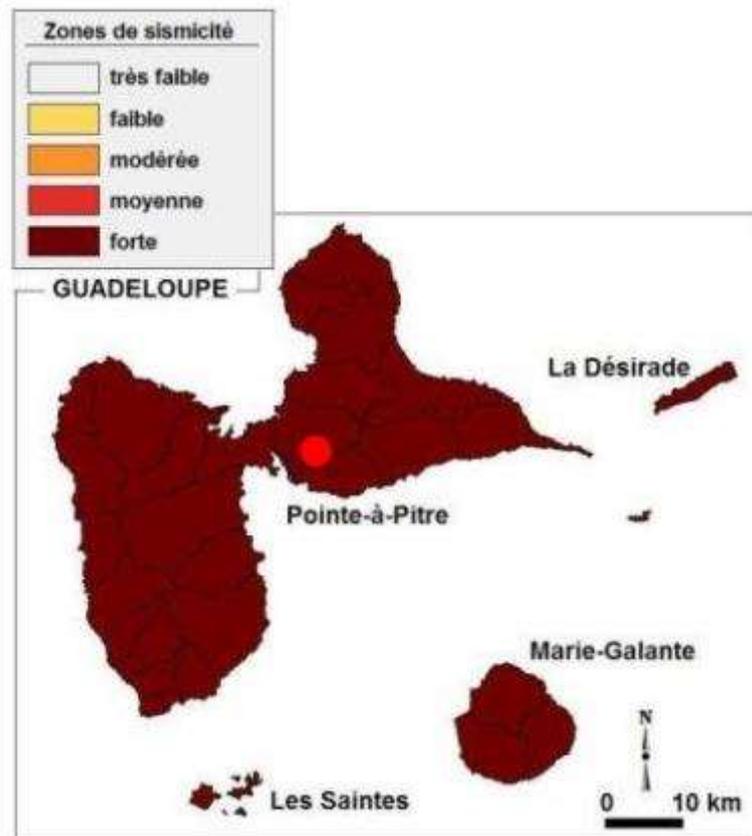
#### 4.8.2.2 Aléa sismique

La France dispose depuis le 22 octobre 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction

parasismique à utiliser pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal » sur le territoire national (décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique, décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français et arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »).

Ces textes ont permis l'application de nouvelles règles de construction parasismique telles que les règles Eurocode 8 depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011.

Contrairement au précédent zonage qui était fondé sur des limites cantonales, ces limites sont désormais communales. Le territoire nation est ainsi divisé en 5 zones de sismicité, allant de 1 (zone d'aléa faible) à 5 (zone d'aléa fort).



La Guadeloupe est ainsi classée dans sa totalité en zone 5 correspondant à un aléa fort.

Le projet, comme l'ensemble du territoire Guadeloupéen, est **soumis à l'aléa sismique**.

#### 4.8.2.3 Risque éruption volcanique

Selon le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et l'IPGP (Institut de Physique du Globe de Paris), la commune du Gosier est une zone susceptible d'être soumise à des retombées de cendres volcaniques en fonction des conditions météorologiques.

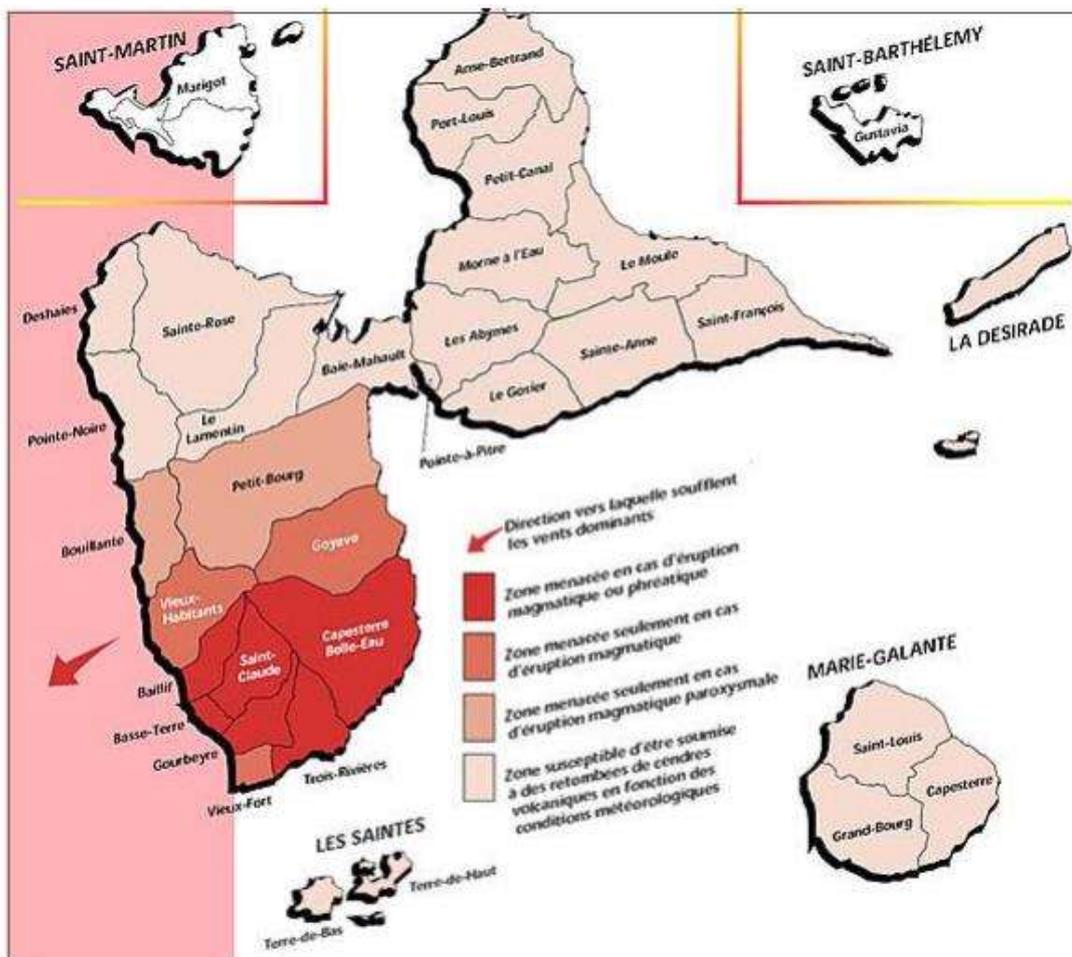


Figure 27 : Aléa Volcanique (Source : BRGM-IPGP 2003)

Le projet, comme l'ensemble du territoire guadeloupéen, est donc **soumis à l'aléa éruption volcanique**.

#### 4.8.2.4 Aléa mouvement de terrain

Les mouvements de terrain sont des manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme, etc.) ou anthropiques (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères...). Les mouvements peuvent être lents, alors ces déformations vont être progressives (quelques millimètres par an) comme le retrait, les affaissements ou les tassements et peuvent être accompagnés de rupture tels que les glissements. Puis les mouvements peuvent être rapides (quelques centaines de mètres par jour) lorsqu'il y a rupture brutale et se manifester sous forme d'écroulements, de chutes de blocs dus à l'évolution des falaises, de coulées boueuses ou encore d'effondrements des cavités souterraines. Il existe également l'érosion littorale qui se traduit par des glissements et effondrements de falaises sur les côtes rocheuses ou érosion des côtes sableuses.

D'après la cartographie ci-dessous, la zone de projet est concernée par l'aléa mouvement de terrain considéré comme moyen sur la partie Sud-Ouest de la zone de projet.

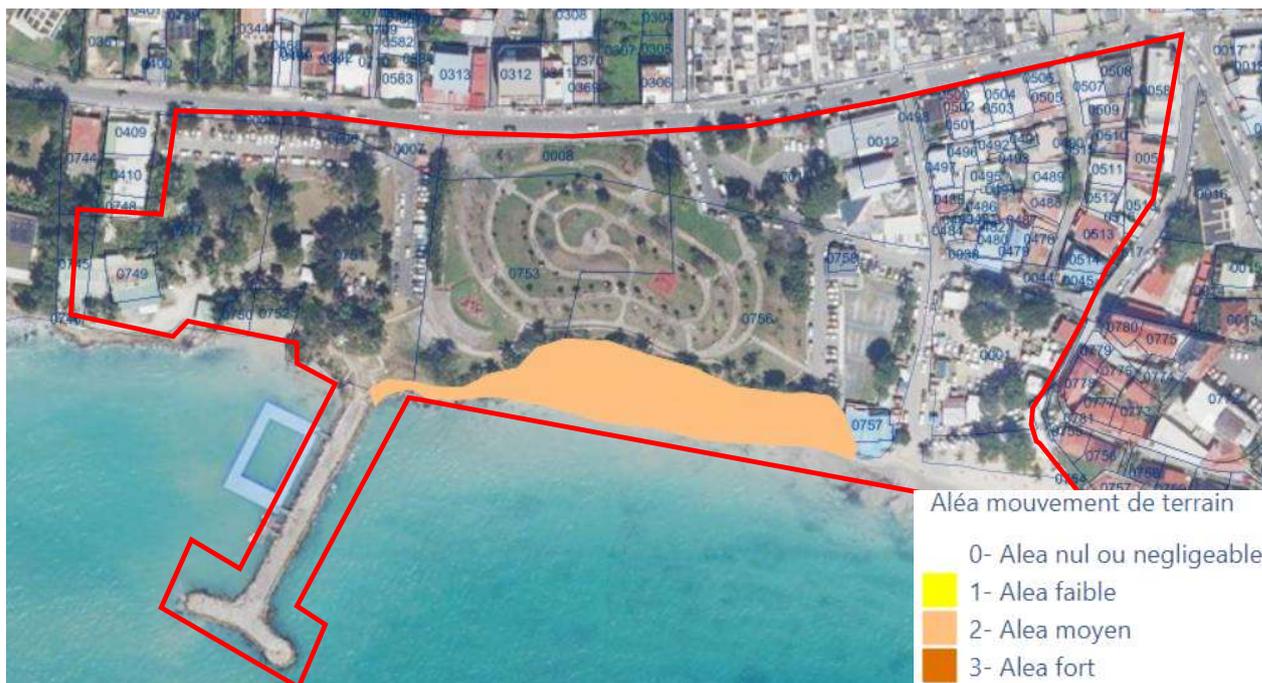


Figure 28 : Aléa mouvement de terrain de la zone de projet (Source : carto.karugeo.fr)

#### 4.8.2.5 Aléa houle cyclonique

L'aléa de houle cyclonique fait référence au risque ou à la menace que représente la formation de vagues hautes et puissantes dues à un cyclone tropical. L'aléa de houle cyclonique est un aspect critique à considérer pour évaluer les risques encourus par les régions côtières lors du passage d'un cyclone tropical. Ces vagues de houle peuvent provoquer des inondations côtières, éroder les plages, endommager les bâtiments et les structures situées près du littoral, et présenter des dangers importants pour la navigation maritime.

D'après la cartographie ci-dessous, la zone de projet est concernée par l'aléa de houle cyclonique considéré comme fort sur la partie Sud de la zone de projet.



Figure 29 : Aléa houle cyclonique de la zone de projet (Source : carto.karugeo.fr)

#### 4.8.3 Synthèse des aléas présents sur la zone de projet

Le tableau ci-après synthétise la situation du projet vis-à-vis des aléas présents sur la zone.

Tableau 4. Synthèse des aléas présents sur la zone de projet

Aléas	Situation du projet
Séisme	<b>FORT</b>
Cyclone	<b>FORT</b>
Volcanisme	<b>FAIBLE</b>
Houle cyclonique	<b>FORT</b>
Inondation	NUL
Liquéfaction	NUL
Mouvement de terrain	<b>MOYEN</b>

## 4.9 Milieu naturel

Afin de prendre en compte les espèces animales et végétales présentes sur le site et connaître les potentiels impacts du projet sur le milieu naturel, il est important d'analyser les espèces présentes dans les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), identifier les corridors et zones de biodiversité aux alentours de la zone de projet.

#### 4.9.1 Corridors écologiques

« Un corridor écologique est une voie de déplacement empruntée par la faune et la flore. Elle relie les réservoirs de biodiversité entre eux et permet une liaison fonctionnelle entre les habitats des espèces déterminantes (dispersion, migration) ».

Par définition, les ravines et cours d'eau sont des corridors aquatiques. D'après la carte ci-dessous, on observe qu'aucune ravine ou retenue d'eau ne se situe à proximité de la parcelle.

De plus, au sein même de la zone de projet, une frange boisée borde le littoral au Sud du parc du calvaire. Autrement, que quelques arbres et arbustes constituent la zone, ce qui ne laisse que très peu d'espaces pour le déplacement des espèces.



Figure 30 : Situation de la zone de projet en tenant compte des potentiels plans d'eau alentours. Source : Géoportail sur fond satellite

#### 4.9.2 Les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique

Selon les cartes dynamiques de Géoportail, est reconnu comme ZNIEFF terrestre la plus proche la plaine côtière du Gosier de Grande Baie à Grande Ravine, portant l'identifiant national **010010000**. Il s'agit d'une ZNIEFF de type 2 qui se situe sur le territoire de la commune du Gosier. Compte tenu de la distance qui sépare la zone étudiée de la ZNIEFF la plus proche, il n'est pas pertinent d'en poursuivre la description.



Figure 31 : Situation de la ZNIEFF la plus proche par rapport à la parcelle étudiée. Source : Géoportail

#### 4.10 Les protections naturelles

La Guadeloupe, au cœur de l'arc antillais, est l'un des 34 « points chauds » (hot spots) mondiaux de biodiversité. L'insularité, le relief et le climat tropical sont en effet à l'origine d'une grande variété de milieux naturels et d'espèces, avec un fort taux d'endémisme. Cette richesse est mondialement reconnue et protégée par divers dispositifs réglementaires, inventaires et labels : 23 % de la surface de la Guadeloupe est protégée. La richesse des milieux naturels de la Guadeloupe est néanmoins menacée, soumise à de fortes contraintes anthropiques et également, dans une moindre mesure, naturelles.

D'après la carte de recensement des protections/labels/inventaires existants, la zone de projet est concernée par la zone de coopération de la réserve de biosphère, qui correspond à l'aire optimale d'adhésion du Parc National de la Guadeloupe.

Aucune protection naturelle réglementaire ne s'applique sur le site de projet.

Le tableau ci-dessous indique la situation du projet concernant les différents espaces naturels protégés existants. Tous les fonds de cartes ont été étudiés à l'aide du site : [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

Tableau 5. Situation du projet au regard des protections naturelles/labels/inventaires

Espace naturel protégé	Situation du projet	Commentaires
Parc National	NC	La parcelle se situe à 3,5 km de l'aire optimale d'adhésion du parc national de la Guadeloupe.
Réserve naturelle	NC	La réserve naturelle la plus proche se trouve à Petite Terre.
Conservatoire du Littoral	NC	La parcelle se situe à environ 700 m des terrains acquis par le conservatoire du littoral.

Arrêté de protection de biotope	NC	L'arrêté de protection de biotope le plus proche concerne la commune de Grand-Bourg à Marie-Galante qui se situe à 35 km de la parcelle étudiée.
Forêt départementale	NC	La forêt domaniale la plus proche se trouve à environ 400 m de la parcelle.
Forêt du littoral	NC	La parcelle est située à proximité d'une forêt du littoral (environ 7 km).
Espace Remarquable du Littoral	NC	La parcelle est située à proximité d'un Espace Remarquable du Littoral (Ilet du Gosier à environ 800 m).
50 pas géométriques	NC	La parcelle n'est pas concernée
Labels internationaux	Situation du projet	Commentaires
RAMSAR	NC	En Guadeloupe, la majorité des zones humides protégées par la convention RAMSAR se trouve dans le grand cul de sac marin. Les parcelles se situent à 10 km à vol d'oiseau des zones humides protégées.
Réserve de biosphère (MAB)	NC	La parcelle du projet se trouve à environ 5km à vol d'oiseau de la réserve de biosphère.
Inventaires patrimoniaux	Situation du projet	Commentaires
ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)	NC	La ZNIEFF la plus proche se situe à près de 2km à vol d'oiseau.

## 5 IMPACTS ET MESURES ERC

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
<b>Milieu physique</b>							
Topographie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pente moyenne de 19% sur le parc paysager du calvaire.</li> <li>Pente moyenne de 10% au Nord de l'arrière-plège jusqu'à la côte.</li> </ul>	Faible	Nivellement de la zone de l'arrière-plège.	Faible	Sans objet	Faible
	Exploitation						Faible
Contexte géologique et eaux souterraines	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sol calcaire à polypiéris.</li> <li>Relient l'eau dans les fissures et les espaces entre les roches ou les particules de sol.</li> </ul>	Faible	Risque de pollution accidentelle lié au chantier.	Faible	Sans objet	Faible
	Exploitation						Faible
Pédologie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sol calci-magnésique de substrat calcaire corallien.</li> </ul>	Faible	Risque de pollution accidentelle lié au chantier.	Faible	Sans objet	Faible
	Exploitation						Faible
Ressource en eau	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Besoin en eau incendie et en eau potable.</li> </ul>	Faible	Risque de pollution accidentelle liée aux travaux.	Faible	Sans objet	Faible
	Exploitation						Faible
Qualité de l'air	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité de l'air dans la zone d'étude est bonne.</li> </ul>	Faible	Dégradation de la qualité de l'air par l'émission de gaz à effet de serre dû au passage des engins de chantier.	Faible	Optimisation des passages des véhicules.	Faible
	Exploitation						Faible
Climat	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Climat tropical avec des précipitations moyennes annuelles : 1195 mm</li> </ul>	Faible	Rejet de GES par les véhicules de chantier durant toute la durée des travaux.	Faible	Optimisation des passages lors de la phase de travaux.	Faible
	Travaux						Faible

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Risques naturels	Exploitation			Rejet de GES par les véhicules légers lors de l'exploitation de la zone.	Faible	Sans objet	Faible
	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques sismique et cyclonique élevés sur toute la Guadeloupe.</li> <li>L'aléa de houle cyclonique est fort au Sud des parcelles de projet.</li> <li>L'aléa mouvement de terrain est moyen sur la partie Sud de la zone de projet.</li> </ul>	Fort	Impact potentiel du climat sur l'exécution des travaux	Faible	Travaux hors période cyclonique.	Faible
	Exploitation			Sans objet.	Nul	Sans objet	Nul
Milieu naturel							
Zones remarquables	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site se trouve en dehors de toute zone naturelle remarquable.</li> </ul>	Nul	Situation en dehors de toute zone naturelle remarquable	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation			Situation en dehors de toute zone naturelle remarquable	Nul	Sans objet	Nul
Trame Verte et Bleue	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelques Flamboyants, Catalpa et Amandiers pényi sur la zone de l'arrière-plage.</li> <li>Présence d'une TVB au Sud de la zone de projet.</li> </ul>	Faible	La trame verte bordant le littoral restera inchangée et ne sera pas impactée par le projet. Certaines espèces seront susceptibles d'être déplacées.	Faible	Ajout d'arbres sur toute la zone de projet. Replantation des espèces déplacées sur site.	Positif
	Exploitation			Pas de travaux la nuit. Eclairage la nuit.	Faible	Sans objet.	Faible
Zones humides	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site éclairé la nuit.</li> </ul>	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.	Nul
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune zone humide ne se situe sur la zone de projet.</li> </ul>		Sans objet.			
Flore et habitats	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelques espèces d'arbres sont présentes sur la zone.</li> <li>Peu d'habitats.</li> </ul>	Faible	Dessouchage de certaines espèces sur le site.	Faible	Replantation des espèces déjà présentes sur le site. Ajout d'arbres/arbuscules sur toute la zone.	Négligeable
	Exploitation						

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Faune	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de présence de ZNIEFF à proximité de la zone d'étude.</li> <li>Surement peu d'espèces présentes sur le site.</li> </ul>	Faible	Dérangement de la faune résidant au sein de la végétation.	Faible	Sans objet.	Faible
	Exploitation			Sans objet.			
<b>Paysage et patrimoine</b>							
Paysage	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Paysage urbain dense.</li> <li>Zone très anthropisée.</li> </ul>	Faible	Impact sur le paysage lié au chantier, présence de camions, de clôtures de chantier etc.	Faible	Sans objet	Faible
	Exploitation			Nouvelle architecture qui rendra la zone plus attractive.			
Patrimoine archéologique, historique et culturel	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site se situe au sein de la zone B du zonage archéologique c'est-à-dire, dans une zone qui présente un potentiel archéologique qui reste mal connu à ce jour.</li> <li>Le terrain d'assiette du projet étant supérieur à 1 hectare, le dossier devra être transmis à la DRAC au titre de l'archéologie préventive.</li> <li>Pas de monument historique ni culturel au sein de la zone de projet.</li> </ul>	Nul	Absence d'enjeu archéologique, historique ou culturel.	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						
<b>Milieu humain</b>							
Démographie, contexte socio-économique et emploi	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Densité de 595,6 hab/km<sup>2</sup>.</li> <li>23,3% des habitants ont entre 45 et 59 ans en 2020.</li> <li>75,7% de la population est active.</li> <li>La majorité de la population est retraitée (24,3%).</li> </ul>	Fort	Offre d'emploi pour les ouvriers locaux. Probable création d'emploi.	Positif	Sans objet	Positif
	Exploitation			Impact positif multiple : <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'emploi dans la restauration grâce aux nouveaux restaurants.</li> <li>Plus grande fréquentation de la zone.</li> <li>Augmentation de l'attractivité touristique de la Datcha par conséquent, augmentation de l'économie liée aux activités de loisirs et de restauration sur le secteur.</li> </ul>			
Occupation des sols	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les parcelles sont actuellement composées de parcs, de bases nautiques, de parking, boulevard et de restaurants</li> </ul>	Moyen	Les travaux sur les parkings, bases nautiques et restaurants rendront leur accès difficile. Les travaux ne modifieront pas l'usage des sols mais plutôt l'aménagement de la zone.	Fort	Phasage des travaux partie par partie.	Moyen

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Infrastructures de transport et circulations	Exploitation			La population pourra à nouveau occuper les places de stationnement prévues à cet effet.	Positif	Sans objet	Positif
	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le chemin de la plage, l'avenue de Montauban et la rue Simon Radégonde permettent d'accéder aux parcelles.</li> <li>Ces routes se situent au Nord de la zone de projet.</li> <li>Le chemin de la plage est directement relié à la D119 Avenue de Montauban.</li> <li>Fort trafic aux heures de pointe.</li> </ul>	Moyen	Intensification et perturbation du trafic lors des travaux. Potentielle déviation de la circulation.	Moyen	Optimisation des flux de camions. Phasage des travaux partie par partie.	Faible
Réseaux	Exploitation			Les nouvelles infrastructures de stationnement disposeront d'un meilleur accès et seront optimisées pour améliorer les usages locaux et récréatifs.	Positif	Sans objet.	Positif
	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site est desservi par les réseaux courants : EP et EDF.</li> <li>Présence de lignes BT aériennes sur le chemin de la plage.</li> <li>Présence de lignes BT souterraines sur la Rue Simon Radégonde.</li> </ul>	Faible	Impact potentiel sur les débits pendant les travaux.	Faible	Sans objet.	Faible
Tourisme et loisirs	Exploitation			Consommation d'eau courante et d'électricité.	Faible	Sans objet.	Faible
	Travaux			La population sera gênée pour se garer durant le temps des travaux. La population présentera des difficultés pour accéder à la plage de la Datcha et aux restaurants.	Moyen	Phasage des travaux partie par partie.	Faible
Énergie	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Gosier est une commune très touristique.</li> <li>La zone de projet a un fort intérêt touristique.</li> </ul>	Fort	Accroissement du tourisme de la zone. Meilleure gestion des flux de voitures/piétons. La population pourra profiter des nouveaux aménagements mis en place (nouveaux parking, terrains de pétanque rénovés, espaces de restauration/commerces, parc récréatif, base nautique...).	Positif	Sans objet.	Positif
	Travaux			Augmentation de l'utilisation des transports en commun.			
Énergie	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production d'électricité sur les parcelles.</li> </ul>	Faible	Consommation de carburant lors de la phase travaux.	Faible	Optimisation des déplacements des engins de chantier.	Négligeable
	Travaux			Consommation d'électricité par les restaurants mais aussi par les éclairages.	Faible	Sans objet.	Faible

Thématique	Phase	Synthèse	E enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Ambiance sonore	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone animée car touristique de jour comme de nuit.</li> <li>Emission sonore tout au long de la journée.</li> </ul>	Faible	Nuisances sonores liées au passage des camions lors du chantier.	Moyen	Respect des plages horaires (7h à 14h voire 16/17h du lundi au vendredi) Limitation de l'utilisation d'engins bruyants et de marteaux piqueurs. Organisation du plan de circulation pour éviter les marches arrière. Les travaux seront réalisés le jour.	Faible
	Exploitation			Lors de son exploitation, la zone sera animée et particulièrement le soir. Donc sera émettrice de bruit.	Moyen	Sans objet	Faible
Ambiance olfactive	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Odeur de décomposition des sargasses.</li> </ul>	Moyen	Sans objet.	Nul	Sans objet.	Nul
	Exploitation						
Pollution	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution notable sur la zone de projet.</li> <li>Décharges sauvages sur toute la zone.</li> <li>Transport des hydrocarbures du parking par le ruissellement des eaux pluviales.</li> </ul>	Fort	Risque de pollution de l'air par l'émission de poussière. Risque de pollution des sols et de l'eau. Stockage de produits dangereux sur site (essence, GNR...).	Moyen	Arrosage des gravats. Bâchage des bennes. Décantation des eaux de lavages et des bennes à béton. Balayage. Utilisation de système aspirant pour les appareils produisant des poussières. Utilisation d'huile de décoffrage d'origine végétale, biodégradable et non polluante, appliquée au rouleau à huiler les coffrages.	Faible
	Exploitation			Pollution atmosphérique par les véhicules.	Faible	Sans objet.	Faible
Déchets	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Beaucoup de déchets sur la zone.</li> <li>Le ruissellement des eaux pluviales transporte les déchets vers la mer.</li> </ul>	Fort	Production de déchets du BTP lors du chantier.	Moyen	Tri sélectif des déchets sur site dans des bennes. Tous les déchets du BTP seront collectés et emmenés en décharge pour recyclage ou incinération.	Faible

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
	Exploitation			Production de déchets lors de l'exploitation de la zone.	Faible	Les déchets produits seront collectés pour être traités ou recyclés.	Faible
Risques technologiques	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site de projet n'est pas concerné par un PPRT.</li> </ul>	Nul	Sans objet	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						